

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### Décisions :

- Conventions d'occupation temporaire à titre onéreux .. **Page 1904**
- Mise à disposition des installations de tennis sises quai Fillon à Lyon 7ème au profit de la société « Makingprod » ..... **Page 1905**
- Décisions d'ester en justice ..... **Page 1905 à 1907**
- Direction des Affaires Culturelles - Théâtre des Célestins - Régie d'avances - Modification du montant de l'avance **Page 1907 à 1908**
- Direction des Sports - Animation Sportive Territoire 2 - Villa Montel, 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Régie de recettes - Décisions modificatives ..... **Page 1909 à 1910**
- Direction des Affaires Culturelles - Régie de recettes centralisatrice prolongée - « Bibliothèque Municipale de Lyon » - Modification de l'arrêté de création de la sous régie « Bibliothèque du 7ème arrondissement - Guillotière » 25 rue Béchevelin 69007 Lyon **Page 1910**

### Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature à des fonctionnaires territoriaux :  
..... **Page 1911 à 1912**
- Abrogations de délégation de signature à des fonctionnaires territoriaux..... **Page 1912 à 1913**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents ..... **Page 1913 à 1915**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 1915 à 1985**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
  - Arrêtés individuels ..... **Page 1986 à 1987**
- Centre Communal d'Action Sociale :
  - Arrêtés individuels ..... **Page 1987**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 1987**
- Conseil Municipal - Séance publique ..... **Page 1987**

- Droit des sols : déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage ..... **Page 1988 à 1994**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

---

## **Convention d'occupation temporaire à titre onéreux au profit de la Serl, société d'Équipement du Rhône et de Lyon, du domaine public communal afin de prolonger la durée d'occupation du volume 3 situé avenue du Plateau Lyon 9e parcelle cadastrée AS 13, sollicitée dans le cadre des travaux de modification d'accès au parc de stationnement sis 229 boulevard de la Duchère** (Direction Centrale de l'Immobilier - Service action foncière)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à Madame Nicole Gay les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de l'Esplanade du « Forum » sise avenue du Plateau à Lyon 9ème, situé dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Duchère, parcelle cadastrée AS 13 pour 2 319 m².

Considérant qu'il s'agit du volume n°3 situé dans un ensemble immobilier complexe, composé d'un garage enterré sur trois niveaux et d'un forum supporté par la partie supérieure de ce garage constituant cet espace public.

Considérant que par convention en date du 23 mars 2016 la Ville de Lyon a mis à disposition de la Serl aménageur de la zac ledit volume en vue de procéder à la modification des accès au parc de stationnement sis 229 boulevard de la Duchère à Lyon 9ème.

Considérant qu'afin de permettre à la Serl de réaliser ces travaux, il a été établi une convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'une durée de 10 mois conformément à la délibération du Conseil municipal du 14 mars 2016 - n° 2016/1916.

Considérant que les travaux n'ayant pas pu être entièrement réalisés selon le planning prévu, la Serl a sollicité la Ville de Lyon afin de prolonger son occupation du site considéré.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé au profit de la Serl société d'Équipement du Rhône et de Lyon, à la signature d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux lui permettant de prolonger l'occupation du volume 3 correspondant à la dalle du parvis du forum de la Duchère, parcelle cadastrée AS 13 pour 2 319 m², jusqu'au 30 avril 2017 et pour un mois supplémentaire si nécessaire, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 50 € (cinquante euros) par mois d'occupation.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 10 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe Déléguée,  
Nicole GAY*

---

## **Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux au profit de la société Ogc pour la réalisation de sondages de structure sur les planchers et un refend longitudinal du bâtiment sis 15 bis, 17 et 19 rue Joliot Curie à Lyon 5ème, cadastré BM 47** (Direction Centrale de l'Immobilier - Service action foncière)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à Madame Nicole GAY les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier.

Considérant que la société dénommée Ogc Sa envisage de se porter candidate pour réaliser une opération de rénovation du site par la création d'un ensemble immobilier et qu'à cette fin il lui est nécessaire de vérifier le principe constructif et la capacité portante des planchers et du refend longitudinal.

Considérant que la société Ogc Sa a sollicité la Ville de Lyon afin que lui soit consentie une convention d'occupation temporaire du domaine public pour effectuer lesdits sondages de structure sur 2 niveaux et un refend longitudinal du bâtiment, situé sur la parcelle cadastrée BM 47.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la société Ogc Sa à compter du 18 avril 2017 jusqu'au 19 avril 2017 inclus, pour les travaux de sondage sur la structure des planchers et du refend longitudinal du bâtiment sis 15 bis, 17 et 19 rue Joliot Curie, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 50 € (cinquante euros) par jour d'occupation soit au total 100 € (cent euros).

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les

deux mois à partir de sa notification et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 13 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe Déléguée,  
Nicole GAY*

---

**Mise à disposition des installations de tennis sises quai Fillon à Lyon 7ème au profit de la société Makingprod** (Direction des Sports)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2014, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à Monsieur Yann Cucherat les compétences en matière de sports ;

Vu la demande de la société « Makingprod » d'utiliser les installations de tennis sises quai Fillon – 69007 Lyon, le vendredi 24 mars 2017, afin d'effectuer un tournoi ;

Considérant que la réponse favorable à cette demande nécessite la définition de tarifs de mise à disposition de ces équipements sportifs municipaux, permettant le calcul de la redevance d'occupation afférente ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la mise à disposition des installations de tennis sises quai Fillon – 69007 Lyon au profit de la société Makingprod, le vendredi 5 mai 2017, afin d'effectuer un tournoi dans le cadre de la série « Chérif », au titre de la saison sportive 2016/2017.

Art. 2. - Cette mise à disposition donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation d'un montant total de 500 euros nets.

Art. 3. - Le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois de sa notification et par les tiers dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Loïc GRABER*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de l'Association F.U.L.B.H. contre l'arrêté du 28 novembre 2014 par lequel le Maire de Lyon a instauré un sens prioritaire de la circulation sur la rue du Diapason à Lyon 69003** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1500414-7 du 28 janvier 2015 déposée par l'Association F.U.L.B.H., représentée par la Selarl Bcv Avocats.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par l'Association F.U.L.B.H., représentée par la Selarl Bcv Avocats, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté du 28 novembre 2014 par lequel le Maire de Lyon a instauré un sens prioritaire de la circulation sur la rue du Diapason à Lyon (69003)

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1500 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 25 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Guy CORAZZOL*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de l'Association F.U.L.B.H. contre l'arrêté du 28 novembre 2014 par lequel le Maire de Lyon a abrogé l'arrêté du 26 avril 2011 instaurant un sens unique de circulation** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1500413-7 du 22 janvier 2015 déposée par l'Association F.U.L.B.H., représentée par la Selarl Bcv Avocats.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par l'Association F.U.L.B.H., représentée par la Selarl Bcv Avocats, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté du 28 novembre 2014 par lequel le Maire de Lyon a abrogé l'arrêté du 26 avril 2011 instaurant un sens unique de circulation

- L'injonction à la Ville de Lyon de procéder à la remise en état de la signalisation à l'entrée de la rue du Diapason au niveau de l'avenue Jules Jusserand,

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1500 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 25 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Guy CORAZZOL*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de l'Association F.U.L.B.H. contre l'arrêté du 28 novembre 2014 par lequel le Maire de Lyon a interdit le stationnement dans l'allée du Parc à Lyon 69003 dans un but exclusif de circulation**  
(Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1500405-7 du 22 janvier 2015 déposée par l'association foncière urbaine libre Bir Hakeim, représentée par la Selarl Bcv Avocats.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par l'Association F.U.L.B.H., représentée par la Selarl Bcv Avocats, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté du 28 novembre 2014 par lequel le Maire de Lyon a interdit le stationnement dans la rue du Diapason à Lyon (69003) dans un but exclusif de circulation,

- L'injonction à la Ville de Lyon de procéder à la remise en état de l'allée du Parc en supprimant le marquage au sol et les panneaux interdisant le stationnement,

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1500 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 25 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Guy CORAZZOL*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. R. contre la décision du 15 septembre 2016 refusant la DP 069 389 16 01673 déposée en vue d'un changement de menuiserie sur un bâtiment sis 28 quai Pierre Scize à Lyon 69009 et contre la décision du 6 janvier 2017 rejetant son recours gracieux formulé le 14 novembre 2016**  
(Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1701927-2 du 6 mars 2017 déposée par M. B.R., représenté par Maître Amélie Dadon, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. B.R., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté de refus numéro DP 069 389 16 01673 du 15 septembre 2016,

- L'annulation de la décision de rejet du recours gracieux en date du 6 janvier 2017,

- L'injonction de la Ville de Lyon de procéder à nouveau à l'instruction de la demande de M. B.R. dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement à intervenir, sous astreinte de 50 euros par jour de retard,

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
Fait à Lyon, le 4 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Michel LE FAOU*

---

**Décision d'ester en justice - Appel de la Ville de Lyon contre le jugement du 16 mars 2017 rendu par le Tribunal Administratif de Lyon annulant la décision du 25 août 2016 d'opposition à déclaration préalable n° 69384 14 1368 relative à l'installation de sept volets roulants extérieurs sis 49 rue Belfort à Lyon 69004** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,  
Décide

Article Premier. - Qu'il sera intentée au nom de la Ville de Lyon devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation du jugement du 16 mars 2017 rendu par le Tribunal Administratif de Lyon annulant la décision du 25 août 2016 d'opposition à déclaration préalable n° 69384 14 1368 relative à l'installation de sept volets roulants extérieurs sis 49 rue Belfort à Lyon (69004),

- La condamnation de M. L. à verser la somme de 1000 euros à la Ville de Lyon, en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
Fait à Lyon, le 12 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Michel LE FAOU*

---

**Décision d'ester en justice - Requête en référé de la Ville de Lyon aux fins d'obtenir l'expulsion d'occupants sans droit ni titre d'un immeuble, d'un terrain sis parcelles cadastrées n°CH 256 sur la commune de Lyon 7ème arrondissement et AB 355, AB 356 sur la Commune de Saint-Fons** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Madame Nicole Gay les compétences relatives au contentieux des expulsions du domaine public et privé de la commune.

Décide :

Article Premier. - Qu'une action sera intentée au nom de la Ville de Lyon devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon tendant à obtenir l'expulsion d'occupants sans droit ni titre d'un terrain sis parcelles cadastrées n°CH 256 sur la commune de Lyon (7ème arrondissement) et AB 355, AB 356 sur la Commune de Saint-Fons.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
Fait à Lyon, le 15 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe Déléguée,  
Nicole GAY*

---

**Direction des Affaires Culturelles - Théâtre des Célestins - Régie d'avances - Modification du montant de l'avance** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2016/25003 du 26 août 2016 donnant délégation du Maire à Monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1999, instituant une régie d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon ;

Vu la proposition de Madame Adeline Godin, régisseur titulaire de la régie d'avances en date du 28 mars 2017 ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 10 avril 2017.

Décide :

Que l'arrêté du 20 juillet 1999 relatif à la création d'une régie d'avances au Théâtre des Célestins est modifié comme suit :

Article Premier. - Les arrêtés du 15 octobre 2001, 19 juillet 2004, 5 février 2008, 5 septembre 2008, 18 novembre 2008, 24 décembre 2008 et 7 décembre 2016 relatifs à la régie d'avances du théâtre des Célestins sont abrogés.

Art. 2. - Il est institué une régie d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des Affaires Culturelles.

Art. 3. - Cette régie est installée au 4 rue Charles Dullin, 69002 Lyon.

Art. 4. - La régie paie les dépenses suivantes :

- Le paiement des cachets, salaires, défraiements aux artistes, musiciens, intermittents du spectacle et techniciens.  
- Le paiement des acomptes qui ont été prévus aux contrats signés avec les producteurs des tournées des spectacles invités et aux contrats signés pour des commandes d'œuvres (réalisation de maquettes, création de costumes, décors, éclairage, compositions musicales, etc...).

- Le paiement des menues dépenses nécessitant un paiement au comptant :

- accessoires pour les décors, costumes,  
- fournitures diverses, urgences administratives,  
- taxis pour le transport des comédiens,  
- taxis-camionnettes pour le transport de matériel et transport divers,  
- frais d'essence, d'autoroutes, de parking en cas de déplacements du personnel, nécessités par les productions du théâtre des Célestins,  
- restaurants de classe traditionnelle et n'acceptant pas les mandats administratifs,  
- poste : envoi de plis urgents ou recommandés, Chronopost, cartes de téléphone et cartes de recharge pour téléphones portables,  
- entrées aux spectacles auxquels assistent les directeurs du théâtre, administrateurs, chargés de production et directeurs techniques engagés par le théâtre en vue des programmations futures,

- remboursement des voyages des journalistes invités aux premières représentations de chaque spectacle,  
- loyers et charges des appartements dans lesquels séjournent les artistes et les techniciens des spectacles,  
- l'établissement des chèques de caution pour la location de costumes, accessoires, matériel scénique ou location de salle,  
- remboursement des abonnements annulés ou de la différence due aux changements de catégorie de places,  
- remboursement aux spectateurs en cas d'annulation de spectacles par le théâtre, ou toute autre situation exceptionnelle justifiant un remboursement.

- Les menues dépenses.

- Les cotisations aux associations auxquelles le théâtre adhère

- Les inscriptions aux repas, séminaires, formations, etc., auxquels participe le personnel du théâtre dans le cadre de leur activité professionnelle

- Les dépenses de douanes :

- redevance internationale de garantie (CIG),

- redevance visa,

- redevance forfaitaire en fonction des valeurs déclarées,

- visas pour agent,

- toutes taxes liées aux formalités de circulation des personnes et des marchandises dans et hors de l'Union Européenne.

- Toutes formes de rémunération (salaires, indemnités, honoraires, notes de droits d'auteur, défraiements...) des personnes intervenant sur toute manifestation ou lors de déplacements du personnel du théâtre (interprètes, conférenciers, traducteurs, journalistes, etc...) dans la limite réglementaire de 2 000 euros par opération.

Art. 5. - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraire

- Chèques

- Virement

- Carte bancaire

Art. 6. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est porté à cent vingt-deux mille euros (122 000 €)

Art. 7. - Le régisseur aura la charge de produire à Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 9. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Art. 10. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. 1. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Art. 12. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant.

Art. 13. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.  
Lyon, le 12 mai 2017

*Pour le Maire, de Lyon,  
L'Adjoint au Maire de Lyon  
Délégué aux Finances et à la Commande  
Publique  
Richard BRUMM*

---

**Direction des Sports - Animation Sportive Territoire 2 - Villa Montel, 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Régie de recettes - Décision modificative : changement de nom et d'adresse de la sous régie Gymnase de la Duchère, qui devient : Gymnase La Martinière 19 avenue du Plateau 69009 Lyon** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes au service de l'Animation Sportive Territoire 2 auprès de la Direction des Sports de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002 modifié instituant une sous régie « Gymnase de la Duchère – Groupe Scolaire des Bleuets 210 rue Marcel Cerdan 69009 Lyon, à la régie de recettes du Service Animation Sportive Territoire 2 auprès de la Direction des Sports de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté 2016/25003 du 26 août 2016 donnant délégation du Maire à Monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu la proposition de Béatrice Rey, Responsable Administratif et Financiers de la Direction des Sports en date du 10 avril 2017 ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon en date du 28 avril 2017.

Décide :

Que l'arrêté du 31 janvier 2002 instituant la sous régie « Gymnase de La Duchère » est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une sous régie de recettes au service de l'Animation Sportive Territoire 2 auprès de la Direction des Sports de la Ville de Lyon.

Art. 2. - Cette sous régie est installée : Gymnase La Martinière, 19 avenue du plateau 69009 Lyon.

Art. 3. - Cette sous régie encaisse la participation des familles aux divers stages organisés par le service animation sportive.

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques

- numéraires dans la limite de trois cents euros (300€) par prestation

- cartes bancaires en présentiel ou à distance (internet, téléphone, etc...)

Art. 5. - Chaque mandataire sous régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur de la régie au minimum une fois par mois.

Art. 6. - Les mandataires sous régisseurs versent auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes chaque fin de semaine.

Art. 7. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 12 mai 2017

*Pour le Maire,*

*L'Adjoint au Maire de Lyon*

*Délégué aux Finances et à la Commande*

*Publique*

Richard BRUMM

---

**Direction des Sports - Animation Sportive Territoire 2 - Villa Montel, 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Régie de recettes - Création d'une sous régie rattachée à la régie de recettes au service de l'Animation Sportive Territoire 2 : Gymnase Jeunet, 12 rue Jeunet 69005 Lyon** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes au service de l'Animation Sportive Territoire 2 auprès de la Direction des Sports de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté 2016/25003 du 26 août 2016 donnant délégation du Maire à Monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu la proposition de Béatrice Rey, Responsable Administratif et Financiers de la Direction des Sports en date du 10 avril 2017 ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon en date du 28 avril 2017.

Décide :

Article Premier. - Il est institué une sous régie de recettes au service de l'Animation Sportive Territoire 2 auprès de la Direction des Sports de la Ville de Lyon.

Art. 2. - Cette sous régie est installée : Gymnase Jeunet, 12 rue Jeunet 69005 Lyon.

Art. 3. - Cette sous régie encaisse la participation des familles aux divers stages, organisés par le service Animation Sportive.

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques
- numéraires dans la limite de trois cents euros (300€) par prestation
- cartes bancaires en présentiel ou à distance (internet, téléphone etc...)

Art. 5. - Chaque mandataire sous régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur de la régie au minimum une fois par mois.

Art. 6. - Les mandataires sous régisseurs versent auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes chaque fin de semaine.

Art. 7. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision Lyon, le 12 mai 2017

*Pour le Maire,*  
*L'Adjoint au Maire de Lyon*  
*Délégué aux Finances et à la Commande*  
*Publique,*  
Richard BRUMM

---

**Direction des Affaires Culturelles - Régie de recettes centralisatrice prolongée - « Bibliothèque Municipale de Lyon » - Modification de l'arrêté de création de la sous régie « Bibliothèque du 7ème arrondissement – Guillotière » 25 rue Béchevelin 69007 Lyon - Augmentation du fonds de caisse à 60 € (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)**

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2016/25003 du 26 août 2016 donnant délégation du Maire à Monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1988, modifié, instituant une régie de recettes auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon à la Bibliothèque Municipale de Lyon 30, boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon ;

Vu la décision municipale du 9 juillet 2015 instituant une sous régie appelée « Bibliothèque du 7ème arrondissement – Guillotière », rattachée à la régie de recettes centralisatrice « Bibliothèque Municipale de Lyon » et sise 25 rue Béchevelin 69007 Lyon ;

Vu la proposition de Madame Nicole Sartre, régisseur titulaire de la régie de recettes centralisatrice prolongée à la Bibliothèque Municipale de Lyon en date du 19 avril 2017 ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 26 avril 2017.

Décide :

Que l'arrêté du 9 juillet 2015 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une sous régie de recettes appelée « Bibliothèque du 7ème arrondissement – Guillotière », rattachée à la régie de recettes centralisatrice « Bibliothèque Municipale de Lyon ».

Art. 2. - Cette sous régie est installée 25 rue Béchevelin 69007 Lyon.

Art. 3. - Que cette régie encaisse les recettes prévues pour la régie centralisatrice par l'arrêté du 15 septembre 1988.

Art. 4. - Que les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires
- Chèques bancaires
- Cartes bancaires

Art. 5. - Que le montant maximum de l'encaisse que les sous régisseurs sont autorisés à conserver est fixé à mille deux cents euros (1 200 €).

Art. 6. - Qu'il est institué à cette sous régie un fonds de caisse d'un montant de soixante euros (60 €).

Art. 7. - Que les sous régisseurs sont tenus de verser le montant de l'encaisse, contre remise d'un reçu au régisseur, dès que celui-ci est atteint et au minimum une fois par mois, accompagné de la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

Art. 8. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 12 mai 2017

*Pour le Maire,*  
*L'Adjoint au Maire de Lyon*  
*Délégué aux Finances et à la Commande*  
*Publique,*  
Richard BRUMM



---

**Délégation de signature de Madame Joëlle Albertini** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à Madame Joëlle Albertini, responsable du pôle ressources/vie au travail de la Direction de l'Enfance, pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ;
- La certification du service fait sans limitation de montant ;
- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;
- La signature des arrêtés nominatifs des régisseurs d'avances et de recettes.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 27 avril 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon*  
Gérard COLLOMB

---

**Délégation de signature de Monsieur Claude Soubeyran de Saint-Prix** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-27, L 2122-19 relatifs aux délégations de signature,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/4 du 4 avril 2014 modifié portant délégation donnée à M le Maire pour accomplir certains actes de gestion,

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable aux responsables des services communaux,

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude Soubeyran de Saint-Prix, Directeur Général des Services, dans son domaine de compétence pour :

- a/ La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés et/ou accords-cadres conclus par la Ville de Lyon, sans limitation de montant ;
- b/ La signature des confirmations suite à la réalisation des opérations de financement et des opérations de marché (y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change) ;
- c/ L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;
- d/ La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la Ville.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude Soubeyran de Saint-Prix, la délégation consentie à l'article 1er- a/ du présent arrêté pourra être exercée dans les limites identiques, et par ordre de priorité par :

- le Directeur Général Adjoint qui assure la suppléance et, en cas d'empêchement de celui-ci, par :
- Guilhem Plaisant, Secrétaire Général de la Ville

Art. 3. - Le présent arrêté prendra effet à compter du 9 mai 2017, après sa transmission en Préfecture et sa notification.

Les arrêtés de délégation de signature en matière comptable, antérieurs au présent arrêté, sont abrogés.

Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 4. - Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Art. 5. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Art. 6. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 2 mai 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon*  
Gérard COLLOMB

---

**Délégation de signature de Monsieur Guilhem Plaisant, Secrétaire Général de la Ville de Lyon** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-27, L 2122-19 relatifs aux délégations de signature ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/4 du 04 avril 2014 modifié portant délégation donnée à M Le Maire de la Ville de Lyon pour accomplir certains actes de gestion ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable aux personnels responsables des services communaux.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Guilhem Plaisant, Secrétaire Général de la Ville de Lyon dans son domaine de compétence pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon, dont le montant est inférieur à 30 000 € HT ;
- La certification du service fait sans limitation de montant ;

- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;

- La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la Ville de Lyon.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 6 avril 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon,*  
Gérard COLLOMB

---

**Délégation de signature de Madame Laurence Chavanis** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à Madame Laurence Chavanis, Assistante du responsable de la cellule financière de la Direction de l'Enfance, pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ;

- La certification du service fait sans limitation de montant ;

- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;

- La signature des arrêtés nominatifs des régisseurs d'avances et de recettes.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 27 avril 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon*  
Gérard COLLOMB

---

**Délégation de signature de Madame Marion Tivillier** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à Madame Marion Tivillier, responsable du service Rémunérations, paie, chômage à la direction gestion administrative des personnels, pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ;

- La certification du service fait sans limitation de montant ;

- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;

- La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la Ville.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 28 avril 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon*  
Gérard COLLOMB

---

**Abrogation de la délégation de signature de Monsieur Guilhem Plaisant, Directeur de la Direction du secrétariat général** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable ;

Vu l'arrêté en date du 7 avril 2014 portant délégation de signature de Monsieur Guilhem Plaisant.

Arrête :

Article Premier. - La délégation de signature accordée à Monsieur Guilhem Plaisant en date du 7 avril 2014 (arrêté n° 2014/119) est abrogée.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 6 avril 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon*  
Gérard COLLOMB

---

**Abrogation de la délégation de signature de Madame Elisabeth Couhadon** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)
 

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable ;

Vu l'arrêté en date du 7 avril 2014 portant délégation de signature de Madame Elisabeth Couhadon.

Arrête :

Article Premier. - La délégation de signature accordée à Madame Elisabeth Couhadon, Responsable du pôle opérationnel et adjointe à la Directrice de la Direction de l'Enfance, en date du 7 avril 2014 (arrêté n° 2014/175), est abrogée.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 27 avril 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon*  
Gérard COLLOMB

---

**Abrogation de la délégation de signature de Madame Marie-Odile Deniel** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)
 

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable ;

Vu l'arrêté en date du 7 avril 2014 portant délégation de signature de Madame Marie-Odile Deniel.

Arrête :

Article Premier. - La délégation de signature accordée à Madame Marie-Odile Deniel Responsable de la cellule financière de la Direction de l'Enfance en date du 7 avril 2014 (arrêté n° 2014/174), est abrogée.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 27 avril 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon*  
Gérard COLLOMB

---

**Abrogation de la délégation de signature de Monsieur Patrice Liote** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)
 

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable ;

Vu l'arrêté en date du 7 avril 2014 portant délégation de signature de Monsieur Patrice Liote.

Arrête :

Article Premier. - La délégation de signature accordée à Monsieur Patrice Liote, Responsable du service Rémunérations, paie, chômage à la Direction Gestion Administrative des Personnels en date du 7 avril 2014 (arrêté n° 2014/179), est abrogée.

Art. 2. - Monsieur le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 28 avril 2017

*Le Maire de la Ville de Lyon*  
Gérard COLLOMB

---

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** ( Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)
 

---

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33554	<b>Zone de rencontre "Garet-Arbre Sec" Lyon 1er (circulation)</b>	La zone dénommée "Garet-Arbre-Sec" composée de la rue du Garet à Lyon 1er, la rue de l'Arbre Sec à Lyon 1er, dans sa partie comprise entre la rue du Garet (1) et le quai Jean Moulin (1), la rue Giuseppe Verdi à Lyon 1er, la rue Pizay à Lyon 1er, dans sa partie comprise entre la rue Pizay (1) et la rue du Garet (1), la rue Commarmot à Lyon 1er, constitue une zone de rencontre au sens de l'article R-110-2 du Code de la route.	5/5/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33555	<b>Abrogation de circulation, dérogation à la généralisation du double sens cyclable et zone 30 "Centre Presqu'île 1er arrondissement" (circulation)</b>	Considérant la création de la zone de rencontre Garey-Arbre-Sec située dans le périmètre de la zone 30 "Centre Presqu'île 1er arrondissement", il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation, l'arrêté 2016RP33313 du 16/12/2016 portant réglementation de la circulation (zone 30 et dérogation à la généralisation du double sens cyclable) sur le Centre Presqu'île 1er arrondissement est abrogé.	5/5/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33556	<b>Zone 30 "Centre Presqu'île 1er arrondissement" et dérogation à la généralisation du double sens cyclable (circulation)</b>	La zone dénommée Centre Presqu'île 1er arrondissement constitue une zone 30 au sens de l'article R.110-2 du code de la route.	5/5/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33466	<b>Cédez le passage à l'intersection de la place Général Leclerc et Allée Achille Lignon Lyon 6ème (circulation)</b>	Les cycles circulant sur la place Général Leclerc sont tenus de céder le passage aux véhicules empruntant l'allée Achille Lignon (voie réservée aux véhicules de transports en commun).	9/5/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33577	<b>Abrogation de stationnement et réglementation d'arrêt rue des Girondins Lyon 7ème (stationnement)</b>	Considérant qu'il convient d'organiser les opérations de livraison et d'enlèvement de marchandises en ville de manière à garantir le bon fonctionnement de l'activité économique, à limiter la gêne que ces opérations peuvent apporter à la circulation générale et à permettre la desserte des riverains ; Considérant que, compte tenu de la densité de la circulation, notamment aux heures de pointes et des conditions de stationnement en ville, il convient notamment de limiter la durée de ces opérations de livraison sur les zones aménagées à cet effet à un maximum de 30 minutes, il y a lieu d'organiser des espaces dédiés à l'arrêt des véhicules pour faciliter les opérations de chargement et déchargement : est abrogé l'arrêté 2013RP28345 du 13 février 2013 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	5/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33565	<b>Abrogation de stationnement rue Marcel Mérieux Lyon 7ème (stationnement)</b>	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP02092 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	5/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33583	<b>Abrogation de stationnement réservé pour cycles rue Alsace-Lorraine Lyon 1er (stationnement)</b>	Considérant la non mise en œuvre de l'arrêté et le projet de déploiement d'une aire vélos de 15 mètres de longueur en lieu et place, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation : est abrogé l'arrêté 2012RP27246 du 27 janvier 2012 portant sur la mesure de stationnement réservé.	5/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33584	<b>Stationnement réservé rue d'Alsace-Lorraine Lyon 1er (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé sur 16 mètres rue d'Alsace-Lorraine (1) sur la chaussée Ouest en face des n° 19 et 21, au nord de l'intersection avec la place Croix-Paquet (1) et la rue Roger Violot (1). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	5/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33560	<b>Réglementation d'arrêt rue Ornano Lyon 1er (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Ornano (1), côté Ouest, au Sud du n° 20, sur 15 mètres. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	5/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33558	<b>Limitation de vitesse boulevard de l'Artillerie Lyon 7ème (circulation)</b>	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h, boulevard de l'Artillerie (7) dans sa partie comprise entre le n° 56 et le n° 44, avec un aménagement de modération de la vitesse de type Chicane situé au Nord du n° 52.	9/5/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33557	<b>Réglementation d'arrêt route de Vienne à Lyon 8ème (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit route de Vienne (8), côté Ouest, sur 15 mètres au Sud du n° 172. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	12/5/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

**Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6112	La Plateforme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'un barriérage	l'installation de barrières sera autorisée	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur le bas port, au droit de la plateforme	A partir du jeudi 25 mai 2017, 8h, jusqu'au vendredi 26 mai 2017, 4h
6113	Marché Gare / MJC Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Nuit 2 / le Circuit Nuits Sonores	l'installation de barrières sera autorisée	<b>Rue Casimir Périer</b>	au droit du Marché Gare n°34	A partir du jeudi 25 mai 2017, 19h, jusqu'au vendredi 26 mai 2017, 0h
6114	Rbsh Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Extra Nuits Sonores « Patio Sauvage »	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bonnefoi</b>	sur 10 m, côté impair, après le n° 5 en face de la station vélo	Le jeudi 25 mai 2017, de 15h à 21h30
6115	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de l'Artillerie</b>	sur 10 m au droit des n° 34, n° 50 et n° 59 (au droit des fouilles de raccordement)	A partir du mercredi 10 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
6116	Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Rambaud</b>	sur 30 m au droit de la façade située au n° 52	A partir du lundi 15 mai 2017, 21h30, jusqu'au mercredi 17 mai 2017, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Hrant Dink et le passage Magellan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 52 (au droit de la façade située au n° 52)	A partir du lundi 15 mai 2017, 18h, jusqu'au mercredi 17 mai 2017, 5h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6117	Association Roule qui peut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'Extra Skate Sonore	des animations seront autorisées ainsi qu'un camion remorque	<b>Quai Rambaud</b>	à hauteur du skatepark (installation dès 8 h)	Le vendredi 26 mai 2017, de 15h à 21h
6118	Food Trucks Gourmets	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Street Food Cantina dans le cadre des Nuits Sonores	des installations seront autorisées	<b>Place Jean Jaurès</b>		A partir du vendredi 26 mai 2017, 14h, jusqu'au samedi 27 mai 2017, 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée sud, des 2 côtés	A partir du vendredi 26 mai 2017, 18h, jusqu'au samedi 27 mai 2017, 23h
6119	French House Records	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'Extra Nuits Sonores	des animations seront autorisées	<b>Square Général Delfosse</b>		Le vendredi 26 mai 2017, de 15h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Rambaud</b>	sur la zone de desserte au droit du n° 13	Le vendredi 26 mai 2017, de 7h à 23h
6120	Association Woodstower	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'Extra Nuits Sonores	des animations seront autorisées	<b>Place Docteur Gailleton</b>		Le samedi 27 mai 2017, de 14h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 5 au n° 8	Le samedi 27 mai 2017, de 8h à 22h
6121	L'Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	entre les n°82 et 84	A partir du lundi 29 mai 2017, 7h, jusqu'au samedi 3 juin 2017, 0h
6122	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Jean-François Raclet</b>	trottoir impair, sur 10 m face au n° 58, (un cheminement piétons sera balisé sur le stationnement interdit gênant)	A partir du mercredi 10 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m face au n° 58	
6123	6 <sup>ème</sup> Continent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Michel</b>	du n° 49 au n° 51 bis	A partir du mardi 30 mai 2017, 9h, jusqu'au mardi 6 juin 2017, 18h
6124	Bus Info Santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation du bus Info Santé	l'accès et le stationnement du Bus Info Santé seront autorisés	<b>Place de la République</b>	devant Grand Optical	Le mercredi 31 mai 2017, de 13h à 18h
6125	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Rockefeller</b>	chaussée sud, sens ouest / est, au débouché sur le boulevard Pinel	A partir du mercredi 10 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6126	Association En attendant septembre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Tous à la Guill	la prestation de 3 musiciens (sans amplificateur) sera autorisée	<b>Rue Chevreul</b>	au droit du n° 34	Le jeudi 1 juin 2017, de 19h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 34 sur 2 emplacements	A partir du jeudi 1 juin 2017, 18h, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 0h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6127	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pemon</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit des chambres FT situées au n° 41 et 45	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 17 mai 2017, de 8h à 17h
6128	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations d'élagage	<b>Rue Edouard Rochet</b>	trottoir nord, entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté sud, entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6129	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	trottoir nord entre la place Saint Didier et la rue Chapeau Rouge	A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		entre la place Saint Didier et la rue Chapeau Rouge	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la place Saint Didier et la rue Chapeau Rouge	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6130	Livestation Diy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Tous à la Guill	des animations seront autorisées	<b>Rue Pasteur</b>	au droit du n° 42	Le jeudi 1 juin 2017, de 17h à 0h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Salomon Reinach et la rue de Bonald	A partir du jeudi 1 juin 2017, 18h30, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 42	A partir du jeudi 1 juin 2017, 17h, jusqu'au vendredi 2 juin 2017, 2h
6131	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	rue Chapeau Rouge	A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le carrefour suivant fonctionnera aux clignotants orange et sera géré par des feux de chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6132	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Clément Marot</b>	sens est/ouest, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au samedi 20 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens ouest/est, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens est/ouest, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
			le tourne à droite et tourne à gauche seront interdits	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	sur la rue Clément Marot	
6133	La Mairie du 8 <sup>ème</sup> arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réception à la mairie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maryse Bastié</b>	en face du n° 71, côté impair, sur 60 m	Le vendredi 2 juin 2017, de 9h à 17h
6134	Centre Social Bonnefoi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de capoeira	une initiation à la capoeira sera autorisée	<b>Place Pierre Simon Ballanche</b>		Le vendredi 30 juin 2017, de 17h à 18h Les vendredi 2 juin 2017 et vendredi 23 juin 2017, de 17h à 18h
6135	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de levage au moyen d'une grue auto-portée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Béchevelin</b>	entre la rue Salomon Reinach et la rue de l'Université	Le samedi 13 mai 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Salomon Reinach	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord, devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6136	Ak Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 37	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017, de 7h à 19h
6137	Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Justin Godart</b>	côté sud, sur 20 m entre le n° 16 et la rue Lebrun	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
				<b>Rue Lebrun</b>	côté ouest, sur 20 m entre le n° 9 et la montée Justin Godart	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
6138	Petavit/ Carrion/ Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Concorde</b>	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'ouest de la rue Professeur Beauvisage	
6139	Etanchéité Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 71	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6140	Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 47	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au lundi 29 mai 2017
6141	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Castries</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6142	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	au droit du n° 13	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6143	Fabrice Raguin Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 116	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h à 19h
6144	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Épée</b>	côté impair, entre la rue Gutenberg et le n° 9	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 7h à 17h
6145	Cheroise de Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Général Sarrail</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
6146	Alain Vitrierie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Bannière</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n°40	A partir du lundi 15 mai 2017, 7h30, jusqu'au mardi 16 mai 2017, 16h30 A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6147	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neyret</b>	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 21 des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 21	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6148	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules s'effectuera sur un pont lourd la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Fossés de Trion</b>	entre le n° 12 et la rue du Commandant Charcot au droit du n° 12 entre la rue du Commandant Charcot et la rue Appian	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6148	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue des Fossés de Trion</b>	au débouché sur la rue du Commandant Charcot	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 9h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de tourner à droite	<b>Rue du Manteau Jaune</b>	au débouché sur la rue des Fossés de Trion	
6149	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au nord de la place Trion	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 17 mai 2017, de 9h à 16h
					sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 5	
6150	Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 25	Le lundi 15 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6151	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Chazay</b>	au droit du n° 47 b	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au lundi 22 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 47 b	
6152	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Crimée</b>	au droit du n° 27	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 17 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux cotés de la chaussée, au droit du n° 27	
6153	Bc Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Major Martin</b>	sur 5 m sur la zone de desserte située à l'ouest de la rue Paul Chenavard	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au dimanche 28 mai 2017
6154	La Boutique Gant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée en partenariat avec la Société BMW / Mini	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean de Tourmes</b>	en face du n°4 sur 2 emplacements	Le jeudi 18 mai 2017, de 17h à 22h
6155	Arnaud Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Inkermann</b>	trottoir ouest, entre la rue Germain et le n° 86	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
				<b>Rue Germain</b>	trottoir sud, entre la rue Sainte Geneviève et la rue d'Inkermann	
				<b>Rue d'Inkermann</b>	côté sud, entre la rue Sainte Geneviève et la rue d'Inkermann	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	côté ouest, entre la rue Germain et le n° 86	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6156	Fédération Française de Volley Ball	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accueil de l'équipe de France	la prestation d'une fanfare sera autorisée	<b>Place Charles Béraudier</b>		Le samedi 20 mai 2017, de 17h30 à 18h
6157	Wesh Coussin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre des Nuits Sonores	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Claude Bernard</b>	côté est, entre la contre-allée nord de la place Ollier et la rue de l'Université	A partir du jeudi 25 mai 2017, 6h, jusqu'au vendredi 26 mai 2017, 12h
6158	Superposition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du projet Ruelles	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Paul Chenavard et la rue Chavanne	Le samedi 20 mai 2017, de 15h à 21h
6159	6 <sup>ème</sup> Continent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du «Festival 6 <sup>ème</sup> Continent»	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	de la rue Jean Pierre Chevrot à la rue du Vercors	A partir du vendredi 2 juin 2017, 18h, jusqu'au samedi 3 juin 2017, 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		de la rue du Vercors à la rue Alexander Fleming	A partir du samedi 3 juin 2017, 16h, jusqu'au dimanche 4 juin 2017, 3h
				<b>Rue du Vercors</b>	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin	A partir du vendredi 2 juin 2017, 8h, jusqu'au lundi 5 juin 2017, 5h
6160	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard des Belges</b>	entre la rue Waldeck Rousseau et le cours Vitton	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 13h à 17h
6161	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Tête d'Or</b>	entre la rue Juliette Récamier et la rue Robert	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 13h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	entre le n° 13 et 17	
6162	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Sully</b>	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs, entre la rue Boileau et la rue de Créqui	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017, de 20h à 1h
6163	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Sergent Blandan</b>	entre la place Sathonay et la rue Terme	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017, de 8h30 à 17h30
6164	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Royale</b>	sur 5 m au droit du n° 33	A partir du samedi 13 mai 2017 jusqu'au jeudi 25 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6165	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Louis Thévenet</b>	partie comprise entre le n° 14 bis et 17	A partir du vendredi 12 mai 2017, 8h, jusqu'au vendredi 19 mai 2017, 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le n° 14 bis et 17	A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
6166	Tdf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 2 <sup>ème</sup> édition du Soulyary Contest	la circulation des piétons sera interrompue	<b>Rue Joséphin Soulyary</b>	dans les escaliers	Le samedi 13 mai 2017, de 16h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mascransy</b>	des deux côtés, entre la rue des Actionnaires et les escaliers de la rue Josephin Soulyary	
				<b>Rue Joséphin Soulyary</b>	du n°40 au n° 44 et au droit du n°21 des deux côtés, entre les escaliers et la rue Eugène Pons	
6167	Le Sytral et des entreprises adjudicataires du marché - Travaux Tramway	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement de réseaux dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les pistes cyclables en fonction de l'avancée du chantier	<b>Rue Henri Barbusse</b>	entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la chaussée principale avec le site propre bus fermé	
			la circulation générale pourra s'effectuer à double sens en fonction de l'avancée du chantier		sur le site propre bus avec la chaussée principale fermée	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	
			une voie dans le sens Est/Ouest pourra être mise en place en fonction de l'avancée du chantier		sur la chaussée principale, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			une voie dans le sens Ouest/Est pourra être mise en place en fonction de l'avancée du chantier		sur le site propre bus, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	
6168	Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Cuvier</b>	entre la rue Garibaldi et la rue Barrier	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et la rue Barrier	
6169	L'établissement La faute aux ours	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	au droit du n° 4, sur une longueur de 12 m	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6170	L'établissement Africa food concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 14	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017
6171	Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Raulin</b>	trottoir est, sur 40 m au nord de la rue Etienne Rognon	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Etienne Rognon</b>	côté nord, sur 10 m à l'est de la rue Raulin	
				<b>Rue Raulin</b>	côté est, sur 40 m au nord de la rue Etienne Rognon côté ouest, sur 5 m à partir d'un point situé à 20 m au nord de la rue Etienne Rognon (matérialisation d'un passage piétons provisoire)	
6172	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un cheminement piétons au droit d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Etienne Rognon</b>	côté sud, sur 10 m à l'ouest de la rue Raulin	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
6173	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	sens nord / sud, entre la rue Duquesne et la rue Vaisse	Le lundi 15 mai 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (ouest) entre la rue Duquesne et le n° 14	Le lundi 15 mai 2017
6174	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Créqui</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Rabelais	A partir du samedi 13 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
				<b>Rue Rabelais</b>	entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Rabelais	
				<b>Rue Rabelais</b>	des deux côtés, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	
<b>Rue Vendôme</b>	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Rabelais					
<b>Rue de Créqui</b>	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Rabelais					
6175	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Créqui</b>	entre la rue Verlet Hanus et la rue Villeroy	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Verlet Hanus et la rue Villeroy	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6176	Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Albert Falsan</b>	sur 50 m au sud de la rue Charles Porcher	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6177	Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée pour le compte du chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sens sud/nord, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Philippe Fabia	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté est, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Philippe Fabia	
6178	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Edmond Michelet</b>	sens nord/sud, sur 50 m au sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6179	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Paul Bourde</b>	entre la rue Pascal et le boulevard Pinel	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Claude Farrère</b>		
				le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Paul Bourde</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pascal et le boulevard Pinel
			<b>Rue Claude Farrère</b>			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Paul Bourde</b>	au débouché sur la rue Pascal	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 17h30
	<b>Rue Claude Farrère</b>					
6180	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Bonhomme</b>	côté ouest, sur 20 m au nord de l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au dimanche 21 mai 2017
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons		trottoir ouest, à l'angle de l'avenue des Frères Lumière	
6181	Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tupin</b>	sur 20 m au droit du n° 17	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 20 m au droit du n° 56	
6182	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Route de Vienne</b>	dans le carrefour avec la rue Henri Barbusse et l'avenue Challemel Lacour	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Henri Barbusse	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6183	Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferrandière</b>	sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
6184	Vita Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 51	Le lundi 15 mai 2017, de 7h à 19h
6185	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir ouest, sur 100 m au sud de la rue Laënnec	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6186	Convention Gymnique de Lyon et Comité Régional de Gymnastique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations à la Halle Diagana	l'installation d'un village sera autorisé	<b>Rue Victor Schoelcher</b>	sur le parvis situé entre le stade et la Halle Diagana	A partir du vendredi 2 juin 2017, 7h, jusqu'au lundi 12 juin 2017, 12h
6187	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montesquieu</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 89	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017, de 8h à 17h
6188	Bouygues Bâtiment Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Béranger</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 6 à 6 bis, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6189	Entreprises : Deluermoz Gantelet Gauthey Legros Soterly Bonfond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Beauvillage</b>	sur 30 m au sud de la rue Ludovic Arrachart	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 9 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au sud de la rue Ludovic Arrachart	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6190	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de fibre optique sous chaussée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	<b>Rue Crépet</b>	entre la rue Pré Gaudry et la rue Félix Brun	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6191	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Amédée Lambert</b>	entre la rue Béchevelin et la rue Saint André	Le lundi 15 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6192	7 <sup>ème</sup> Sens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Assises internationales du roman aux Subsistances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Vincent</b>	du n°8 jusqu'à la rue de la Muette sauf pour les véhicules techniques	A partir du lundi 29 mai 2017, 8h, jusqu'au mardi 6 juin 2017, 18h
6193	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai de la Pêcherie</b>	entre la rue Longue et la place d'Albon	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 11 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6194	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Lanterne</b>	entre la rue de la Platière et la rue Longue durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Longue	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Lanterne et le quai de la Pêcherie	
6195	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Quai Raoul Carrié</b>		A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6196	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Verriers</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6197	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Chavanne et la rue Paul Chenavard	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au lundi 3 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
6198	Unicef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un flashmob dans le cadre de l'engagement jeunes Unicef	l'organisation d'un flashmob sera autorisée	<b>Place des Terreaux</b>		Le mercredi 31 mai 2017, de 18h à 19h30
6199	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Longue</b>	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Paul Chenavard et la rue Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pleney</b>	durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Longue	
6200	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	<b>Cours Albert Thomas</b>	trottoir sud et trottoir nord, entre la place d'Arsonval et le boulevard des Tchécoslovaques	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens est/ouest, entre la place d'Arsonval et le boulevard des Tchécoslovaques	
			la circulation des véhicules autorisés sera interdite en fonction de l'avancée du chantier à l'intérieur du site propre Bus		sens ouest/est, entre le boulevard des Tchécoslovaques et la place d'Arsonval	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la place d'Arsonval et le boulevard des Tchécoslovaques	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la place d'Arsonval et le boulevard des Tchécoslovaques	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6201	MJC Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Les Ephémères	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Hippolyte</b>	du n° 7 au n° 9 et du n° 10 au n° 14	Le samedi 3 juin 2017, de 9h à 19h
6202	Collectif l'Original	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival l'Original	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Repos</b>	parking nord, côté nord, au droit de l'entrée du parc Blandan, face à la station bluely (sauf emplacements PMR)	Le samedi 3 juin 2017, de 6h à 22h
6203	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Emile Combes</b>	à l'intérieur du giratoire dans le carrefour avec la rue Xavier Privas	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
6204	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	sur 30 m entre le n° 137 et la rue Masséna côté impair (nord), sur 30 m entre le n° 137 et la rue Masséna	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
6205	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Bons Enfants</b> <b>Rue Galland</b> <b>Rue des Bons Enfants</b> <b>Rue Galland</b> <b>Rue des Bons Enfants</b> <b>Rue Galland</b>	des deux côtés de la chaussée des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
6206	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	partie comprise entre le n° 37 et le n° 43	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6207	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Tourette</b> <b>Rue Ornano</b>	sur 20 m, au droit de la rue Ornano	Les lundi 15 mai 2017 et mardi 16 mai 2017
6208	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b> <b>Rue des Rancy</b> <b>Rue Garibaldi</b>	entre la rue Léon Jouhaux et la rue André Philip entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi contre-allée ouest, entre la rue Mazenod et la rue d'Arménie contre-allée est, entre la rue du Docteur Bouchut et la rue du Pensionnat	A partir du vendredi 12 mai 2017, 4h, jusqu'au dimanche 31 décembre 2017, 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6208	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Etienne Dolet</b>	au débouché de la rue Garibaldi	A partir du vendredi 12 mai 2017, 4h, jusqu'au dimanche 31 décembre 2017, 18h
				<b>Rue Chaponnay</b>		
6209	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montesquieu</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 89	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017
6210	Albatre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Longue</b>	sur 5 m au droit du n° 2	Le lundi 15 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6211	Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de fourreaux sous chaussée et percussions de chambres pour le compte de la fibre optique dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Challemel Lacour</b>	chaussée nord, entre la rue Gerland et le boulevard de l'Artillerie	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée sud, entre la rue Gerland et le boulevard de l'Artillerie	
			la circulation générale s'effectuera à double sens		chaussée nord, entre la rue Gerland et le boulevard de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée sud, côté sud, entre la rue Gerland et le boulevard de l'Artillerie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6212	Next Régie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du RMC Running Tour	des installations seront autorisées	<b>Place Général Leclerc</b>		Le samedi 20 mai 2017, de 8h à 14h
6213	Akewa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	un vide-greniers sera autorisé	<b>Quai Claude Bernard</b>	sur la promenade du cours Gambetta à la rue de Bonald	Le samedi 3 juin 2017, de 8h à 18h
6214	MJC Ménival	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'Eclats de Cirque	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Edmond Locard</b>	côté pair, en face des n° 13 et 15 sur 5 emplacements	A partir du samedi 3 juin 2017, 9h, jusqu'au dimanche 4 juin 2017, 23h30
6215	Centre Social des Etats Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier	des animations seront autorisées	<b>Place du Huit Mai 1945</b>		Le samedi 3 juin 2017, de 14h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée nord	A partir du samedi 3 juin 2017, 13h, jusqu'au dimanche 4 juin 2017, 0h
6216	L'association Pentés Vertes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation au Clos Saint Benoit	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Benoit</b>	au droit de la sortie du Clos Saint Benoit	Le dimanche 4 juin 2017, de 9h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6217	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint Vincent</b>	au droit de la contre-allée située au n° 22 et 23	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée située au droit des n° 22 et 23	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6218	Oeuf Cocotte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de communication sur le patrimoine Suisse	des installations seront autorisées	<b>Place Carnot</b>	montage et démontage compris	A partir du dimanche 4 juin 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée ouest, côté est, de l'université catholique au cours de Verdun Gensoul	
6219	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Flesselles</b>	au droit du n° 1	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 1	
6220	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Royale</b>	au droit des n° 31 et 33	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6221	Arts Pentes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché des créateurs	l'organisation d'un marché des créateurs sera autorisée	<b>Place de la Croix Rousse</b>	montage dès 7h	Le dimanche 4 juin 2017, de 10h à 19h
6222	Lyon Bande Dessinée Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival de la Bande Dessinée	des installations seront autorisées	<b>Place des Terreaux</b>		A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au mardi 13 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Chenavard</b>	du n° 21 au n° 25 sur 3 emplacements	A partir du lundi 5 juin 2017, 8h, jusqu'au mardi 13 juin 2017, 20h
			un chalet d'information sera autorisé	<b>Place de la Comédie</b>		A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
6223	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise Mltm au droit du véhicule de levage et des camions d'approvisionnement du chantier	<b>Allée d'Italie</b>	sur la place	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mercredi 17 mai 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules de l'entreprise Mltm sera autorisée à circuler sur la voie piétonne		sur la place, l'accès à la place sera autorisée par la rue de Saint Cloud	
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de levage et un camion d'approvisionnement du chantier		sur la place	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6224	Arbonis / Dom' Azur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de modulaires pour l'installation d'une école provisoire à l'intérieur du parc Montel (phase 5)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Docteur Horand</b>	entre la rue du 3 Septembre 1944 et la rue Joannès Masset	A partir du mardi 16 mai 2017, 14h, jusqu'au jeudi 18 mai 2017, 18h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à contresens		sens nord/sud, entre la rue du Bourbonnais et la rue du 3 Septembre 1944	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du 3 Septembre 1944 et la rue Joannès Masset, une déviation sera mise en place par les rues du 3 Septembre 1944, avenue Joannès Masset et la rue du Bourbonnais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du 3 Septembre 1944 et la rue Joannès Masset	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue du 3 Septembre 1944	
6225	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens et sera gérée par du personnel de l'entreprise sur les débouchés des carrefours concernés	<b>Rue du Bocage</b>	au débouché sur la rue Joseph Chapelle	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au lundi 15 mai 2017, de 7h30 à 17h30
				<b>Rue Wakatsuki</b>		
				<b>Rue Xavier Privas</b>		
				<b>Rue Antoine Péricaud</b>		
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance et par tronçons délimités par 2 carrefours successifs	<b>Rue Joseph Chapelle</b>	entre la rue Wakatsuki et l'avenue Berthelot	
				<b>Rue du Bocage</b>	entre le rue Joseph Chapelle et la rue Emile Combes	
				<b>Rue Joseph Chapelle</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Wakatsuki et l'avenue Berthelot	
				<b>Rue Antoine Péricaud</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Joseph Chapelle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Xavier Privas</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Joseph Chapelle	
				<b>Rue Wakatsuki</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'est de la rue Joseph Chapelle	
	<b>Rue du Bocage</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 15 et la rue Emile Combes				
		A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mercredi 17 mai 2017				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6226	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	sur 15 m en face du n° 134	Les mardi 16 mai 2017 et mercredi 17 mai 2017
6227	Tribat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pasteur</b>	côté impair, sur 11 m au droit du n° 83	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
6228	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Route de Vienne</b>	sur 20 m au droit du n° 15	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6229	Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	sur 10 m au droit du n° 29	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017
6230	Crèche Les P'Tits Pas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accueil d'une crèche éducative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Victorien Sardou</b>	au droit du n°25 sur 15 m	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 13h30
6231	Gcc Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique provisoire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	entre la rue Jules Verne et la rue Feuillat	Le mardi 16 mai 2017, de 8h30 à 11h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
					côté impair, entre le n° 31 bis et le n° 7	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mercredi 16 mai 2018
					côté pair, entre le n° 10 et le n° 20	
					au débouché sur la rue Jules Verne	Le mardi 16 mai 2017, de 8h30 à 11h30
6232	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Paufique</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 26	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6233	Quadriplay Communication	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Milka	des installations seront autorisées	<b>Place Antonin Jutard</b>		Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017, de 9h à 18h30
6234	Action Basket Citoyen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une éducation citoyenne par le basket	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Docteur Schweitzer</b>		Le mercredi 7 juin 2017, de 11h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6235	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de la Voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Duhamel</b>	entre la place Carnot et la rue de la Charité	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas 2 heures en fonction des besoins du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 10 et la place Carnot	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6236	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Félix Faure	Le mardi 16 mai 2017, de 9h à 16h
				<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Général Mouton Duvernet	
6237	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jean Fournier</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Château de la Duchère</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jean Fournier</b>		
				<b>Rue du Château de la Duchère</b>		
6238	L'agence Strada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle pour la marque Vrai	l'accès et le stationnement d'un food-truck seront autorisés	<b>Place Antonin Poncet</b>	montage dès 8h	Le mercredi 7 juin 2017, de 10h à 18h
6239	Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir	<b>Rue Baraban</b>	côté impair, sur 10 m, au droit du n° 73	Le mercredi 17 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m, au droit du n° 73	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m, au droit du n° 73	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6240	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Arloing</b>	au droit du n° 32	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 23h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6241	Attila Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue du Boeuf</b>	pour accéder au n° 22	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6242	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	au droit de la rue Paul Bert des deux côtés, sur 15 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
6243	L'établissement Patchwork Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté pair, sur 3,50 m au droit du n° 146	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6244	L'établissement Once Up A Caffee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté impair, sur 4,80 m au droit du n° 29	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6245	L'établissement Le Stadium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Gerland</b>	côté pair, au droit du n° 200 et n° 202	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6246	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	entre la rue Fénelon et le n° 144 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Fénelon et le n° 144	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
6247	L'établissement Le Déjeuner sur Herbe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Gerland</b>	côté impair, sur 5,50 m au droit du n° 71	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6248	Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Port du Temple</b>		A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 22h à 6h
6249	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 20 m au droit des n° 7 à 11	Les mardi 16 mai 2017 et mercredi 17 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6250	L'association des Commerçants Saint- Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Les 4 jours d'été de l'Avenue Maréchal de Saxe	un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé sur les trottoirs	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	du n° 1 au n° 56, des deux côtés	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au samedi 10 juin 2017, de 9h à 19h30
6251	Delorme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	sur 10 m au droit du n° 53	Le mercredi 17 mai 2017
6252	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	la circulation des véhicules pourra être interrompue par des feux tricolores de chantier pour une durée maximum de 90 secondes en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Saint Jean de Dieu</b>	sens nord/ Sud, entre le boulevard Jules Carteret et la rue Professeur Jean Bernard	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 9h à 16h30



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6253	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Pinel</b>	sens nord/sud, sur 100 m au sud de l'avenue Rockefeller	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6254	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Mail</b>	entre le n° 19 et le n° 31	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au lundi 29 mai 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et le n° 31	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au lundi 29 mai 2017
6255	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Créqui</b>	trottoir ouest sur 20 m au nord du cours Lafayette	Le mardi 16 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au nord du cours Lafayette	
6256	Optinett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	sur 50 m au droit du n° 34	Le mercredi 17 mai 2017
6257	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux dans la chambre télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 18	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6258	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	sens ouest/est, entre le n° 110 et le n° 118	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 7h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue		sens est/ouest, entre le n° 89 et n° 95	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 110 et le n° 118	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
			une piste cyclable sera aménagée sur la chaussée		sens est/ouest, entre le n° 89 et n° 95	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 7h à 17h
6259	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Auvergne</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	Le mercredi 17 mai 2017, de 8h à 19h
6260	Groupe Marketing Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lexus Business Tour 2017	l'installation d'une structure composée de 4 modules de type containers sera autorisée	<b>Place Jules Ferry</b>		A partir du mercredi 7 juin 2017, 8h, jusqu'au jeudi 8 juin 2017, 23h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6261	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Montauban</b>	sur 20 m au droit du n° 20	Les mardi 16 mai 2017 et mercredi 17 mai 2017, de 7h à 17h
6262	Guillet Clavel - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de branchements d'eau pluviale et d'une borne d'incendie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Paul Massimi</b>	entre la rue Croix Barret et la rue Abraham Bloch	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6263	L'association Sèze InThe City	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	des deux côtés, du n° 1 au n° 7	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au samedi 10 juin 2017, de 8h à 20h30
			un débarras des commerçants sédentaires sera autorisé			A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au samedi 10 juin 2017, de 9h30 à 19h
6264	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour un opérateur Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Boyer</b>	sur 10 m en face du n° 45	Les mercredi 17 mai 2017 et jeudi 18 mai 2017
6265	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Claude Bernard</b>	au droit des n° 33 et n° 45	Les mercredi 17 mai 2017 et jeudi 18 mai 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6266	Jamos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pierre Semard</b>	entre le n° 23 et la rue Paul Massimi	Le mercredi 17 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et la rue Paul Massimi	
6267	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Plat</b>	entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint Exupéry	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire		au débouché sur la rue Sala	
6268	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Bayard</b>	entre l'allée Paul Scherrer et le quai Rambaud	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6269	Techni Service Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue André Bollier</b>	trottoir nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	Les mercredi 17 mai 2017 et jeudi 18 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, entre le n° 210 et la rue André Bollier	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6270	Association Lyon Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon City Demain	des installations seront autorisées	<b>Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux</b>		A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pierre Riboulet</b>	entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier	Le mardi 20 juin 2017, de 14h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier	Le jeudi 8 juin 2017, de 9h à 12h
6271	Sk R2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la Croix Rousse</b>	sur 10 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
6272	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public sous la trémie	la circulation des véhicules sera interdite en alternance	<b>Quai Maréchal Joffre</b>	sous la trémie, sur la voie de droite en direction de Confluence et la voie de gauche, en direction du quai Perrache	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017, de 22h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit de la trémie Gensoul	
6273	L'association Solidarité Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur la promenade nord, entre la rue de la Terrasse et la rue Philippe de Lassalle et trottoirs, entre la place de la Croix-Rousse et la rue Philippe de Lassalle	A partir du vendredi 2 juin 2017, 17h, jusqu'au samedi 3 juin 2017, 20h
				<b>Place de la Croix Rousse</b>	contre-allée nord, côté sud et contre-allée ouest, côté est	
				<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	des deux côtés, entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Bony	
6274	Bar Le Plan B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un anniversaire	l'installation d'une scène sera autorisée	<b>Place Général Brosset</b>	sur la terrasse du Plan B	Le jeudi 8 juin 2017, de 16h à 23h30
			une animation musicale sera autorisée			Le jeudi 8 juin 2017, de 19h à 22h
6275	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Louis Thévenet</b>	sur 25 m de part et d'autre de la rue d'Ivry	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	entre la rue Marie Henriette et le n° 64	
				<b>Rue Louis Thévenet</b>	côté ouest, sur 25 m de part et d'autre de la rue d'Ivry	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6276	Union française pour la santé du pied	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne d'information	des installations seront autorisées	<b>Place Ampère</b>		Le jeudi 8 juin 2017, de 8h à 18h
6277	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Royale</b>	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située en face du n° 31	Les mercredi 17 mai 2017 et jeudi 18 mai 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située en face du n° 31	
6278	La Fédération des vins des côtes du lyonnais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation «Le Printemps des Lyonnais»	des animations seront autorisées	<b>Place de la Croix Rousse</b>		Le vendredi 9 juin 2017, de 17h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée nord, côté sud	Le vendredi 9 juin 2017, de 14h à 23h
6279	L'association Coup de pouce relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête du Jeu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	au droit du n° 241, sur 3 emplacements	Le vendredi 9 juin 2017, de 14h30 à 20h30
				<b>Rue Paul Bert</b>	en face du n° 50, sur 15 m	
			une fête du jeu sera autorisée	<b>Place Voltaire</b>		Le vendredi 9 juin 2017, de 16h30 à 19h
6280	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Paul Sédallian</b>	sens nord/sud, au droit du n° 52	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le véhicule de l'entreprise Mtp sera autorisé à stationner sur le trottoir			
6281	Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 129	Le mercredi 17 mai 2017, de 7h à 17h
6282	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jules Courmont</b>	côté ouest sur 50 m au sud de la rue Hildebert	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017, de 7h30 à 16h30
6283	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de réseau dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	sur 10 m au droit du n° 129	Le mercredi 17 mai 2017, de 8h à 17h
6284	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeroy</b>	sur 10 m au droit du n° 5	Le jeudi 18 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6285	Frédéric Stochlinn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 67	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017, de 7h à 19h
6286	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux dans une chambre télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri IV</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7 (sur les emplacements de livraisons)	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6287	Lyon 7 Rive Gauche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers/brocante	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Jérôme</b>	du n° 2 au n° 12	A partir du vendredi 9 juin 2017, 17h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 20h
				<b>Avenue Jean Jaurès</b>	du n° 1 au n° 79 et du n° 2 au n° 86	
				<b>Rue Saint Jérôme</b>	terre-plein délimité par les rues Saint Jérôme / Salomon Reinach / avenue Jean Jaurès	
				<b>Rue Salomon Reinach</b>	en face du n° 74	
				<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	du n° 59 au 163, et du n° 66 au 150	
6288	Association Contre La Faim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du challenge contre la faim	des animations seront autorisées	<b>Place Bellecour</b>	montage dès 6 h	Le vendredi 9 juin 2017, de 11h30 à 18h45
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 18 au n° 22	A partir du vendredi 9 juin 2017, 6h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 0h
6289	L'Union nationale des antiquaires brocanteurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Foire à la Brocante, du Vieux Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Adolphe Max</b>	sens est/ouest	A partir du samedi 10 juin 2017 jusqu'au dimanche 11 juin 2017, de 6h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Brèche</b>		
				<b>Place Saint Jean,</b>		
				<b>Rue Tramassac</b>	des deux côtés, entre la rue Jean Carriès et la rue de la Bombarde (sauf 3 emplacements PMR)	A partir du vendredi 9 juin 2017, 14h, jusqu'au dimanche 11 juin 2017, 20h
				<b>Rue Jean Carriès</b>		
				<b>Rue de la Brèche</b>		
				<b>Place Edouard Commette</b>		
				<b>Place Saint Jean</b>		A partir du samedi 10 juin 2017 jusqu'au dimanche 11 juin 2017, de 6h à 21h
<b>Avenue du Doyenné</b>						
<b>Avenue Adolphe Max</b>						
6290	Annie Louvrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	un vide-greniers sera autorisé	<b>Montée du Garillan</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 9h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6291	Organics Cluster	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle "Les produits bio de la région"	des animations seront autorisées ainsi que le stationnement d'un foodtruck	<b>Place Antonin Jutard</b>	montage dès 9 h	Le samedi 10 juin 2017, de 10h à 19h
6292	Maison pour Tous - Salle des Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival des Rancy	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Edison</b>	entre la rue Paul Bert et la rue Vendôme	A partir du samedi 10 juin 2017, 7h, jusqu'au dimanche 11 juin 2017, 20h
6293	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur les deux premiers emplacements en épi en face du n° 32	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
6294	Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation de 2 barnums sera autorisée	<b>Place Guichard</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 8h30 à 14h
			l'installation de 2 barnums 3x3 sera autorisée	<b>Place Rouget de l'Isle</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b> <b>Rue Vendôme</b>	au droit du n° 34 sur 2 emplacements au droit du n° 207 sur 2 emplacements	Le samedi 10 juin 2017, de 8h à 14h
6295	Pignon sur rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de «Faites du Vélo»	des animations seront autorisées	<b>Place Guichard</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 10h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté est, le long de la place Guichard	Le samedi 10 juin 2017, de 8h à 18h
6296	Union des Commerçants Lyon coté Croix Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur le trottoir entre la rue de la Terrasse et la rue Denfert Rochereau (côté mairie 4 <sup>ème</sup> ) sur le parking situé à côté de la mairie du 4 <sup>ème</sup> entre la rue Ville-neuve et la place des Tapis en face du n° 147	A partir du vendredi 9 juin 2017, 14h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 22h
6297	Lyon coté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Croix Rousse en Fête Braderie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la Croix Rousse</b>	(petite place), chaussée ouest, des deux côtés/ chaussée nord, des deux côtés/ chaussée est, des deux côtés (grande place), chaussée nord, des deux côtés/ chaussée ouest, des deux côtés, chaussée est des deux côtés, chaussée sud des deux côtés	A partir du vendredi 9 juin 2017, 14h, jusqu'au samedi 10 juin 2017, 22h
6298	Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 10 m au droit du n° 54	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au lundi 17 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6299	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	entre le n° 126 et le n° 110	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 126 et le n° 110	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6300	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Gentil</b>	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	Les lundi 15 mai 2017 et mardi 16 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
6301	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	Les lundi 15 mai 2017 et mardi 16 mai 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6302	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sur chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	chaussée sud, sens ouest/est, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Professeur Leriche	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 9h à 16h
			le tourne à droite sera interdit	<b>Rue Professeur Tavernier</b>	sens est/ouest, entre l'avenue Viviani et la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
				<b>Rue Professeur Leriche</b>	au débouché sur la rue Professeur Tavernier	
6303	L'établissement Le Petit Bouclard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Trois Pierres</b>	côté impair, sur 13 m au droit du n° 5	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6304	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Mazenod</b>	entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6305	Association Vivre aux éclats	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des 20 ans de l'association	des installations seront autorisées	<b>Place Antonin Poncet</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 8h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6306	Merial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise d'urbanisme	la circulation des véhicules de livraisons s'effectuera par l'avenue Tony Garnier	<b>Rue du Vercors</b>	sens sud/nord, entre l'avenue Tony Garnier et l'impasse du Vercors	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mardi 15 août 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Tony garnier et l'impasse du Vercors	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens sud/nord, entre l'avenue Tony Garnier et l'impasse du Vercors	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Tony Garnier et l'impasse du Vercors	
6307	Centre Social La Duchère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un forum vacances	des animations seront autorisées	<b>Place Abbé Pierre</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 10h à 17h
6308	L'établissement Kool Halal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Marseille</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 20	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6309	Minssieux et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur 15 m au droit du n° 17	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
6310	GCC Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique provisoire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue Feuillat	Le mardi 16 mai 2017, de 8h30 à 11h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue la rue Feuillat et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 31 bis et le n° 7	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mercredi 16 mai 2018
					côté pair, entre le n° 10 et le n° 20	
6311	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour un opérateur Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Claude Boyer</b>	au droit du n° 33 et n° 45	Les mercredi 17 mai 2017 et jeudi 18 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m en face du n° 45 et n° 33	
6312	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pasteur</b>	au droit des n° 26 et n° 32	Les mercredi 17 mai 2017 et jeudi 18 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 26 et n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6313	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Pinel</b>	sur 15 m, au droit du n° 41	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6314	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Thomassin</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 32	Le mercredi 17 mai 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 20 m au droit du n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6315	Js Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Quai Joseph Gillet</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 56	Le mercredi 17 mai 2017, de 9h à 16h
6316	Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montebello</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	Le lundi 15 mai 2017
6317	ACBJ Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Thibaudière</b>	trottoir sud, entre le n° 24 et le n° 22	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au dimanche 17 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 19	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 5 m à l'ouest du n° 19	
			un emplacement de stationnement réservé aux personnes détentrices d'une carte GIC ou GIG sera provisoirement repositionné aux bons soins de l'entreprise ACBJ			
6318	Mazaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Route de Vienne</b>	sur 10 m au droit du n° 145	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 17 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 10 m au droit du n° 145	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6319	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Circet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Voltaire</b>	des deux côtés, entre le n° 46 et le n° 65	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6320	L'établissement Ada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	au droit du n° 254, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6321	L'établissement L'Atelier du Pain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	au droit du n° 69, sur une longueur de 8 m	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6322	Axiens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 149	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017
6323	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 7	Le jeudi 18 mai 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Feuillat et la rue Lacassagne	Le jeudi 18 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 30 m en face du n° 7	Le jeudi 18 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Feuillat	Le jeudi 18 mai 2017, de 9h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6324	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard du Parc d'Artillerie</b>	sur 10 m au droit de la fouille de raccordement, entre la rue Challemel Lacour et la rue Saint Jean de Dieu	A partir du vendredi 12 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6325	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un enfouissement réseau pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard de l'Artillerie</b>	entre la rue Challemel Lacour et la rue Jean François Raclet	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté est, entre la rue Challemel Lacour et la rue Jean-François Raclet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard du Parc d'Artillerie</b>	côté ouest, au droit de la déchetterie	
6326	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Rue Croix Barret</b>	sens Ouest/Est, sur 20 m de part et d'autre du n° 28	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 28	
			un cheminement piétons devra être maintenu en permanence au droit de la fouille		trottoir sud, sur 50 m à l'ouest du boulevard de l'Artillerie	
6327	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Benjamin Delessert</b>	sens Ouest/Est, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Georges Gouy	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m de part et d'autre de la rue Georges Gouy	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6327	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Georges Gouy</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Benjamin Delessert	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Benjamin Delessert</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Georges Gouy	
				<b>Rue Georges Gouy</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Benjamin Delessert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Benjamin Delessert</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Georges Gouy	
<b>Rue Georges Gouy</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Benjamin Delessert					
6328	Blte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	sur 25 m au droit du n° 61	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 61	
6329	G.Rolando et R.Poisson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chalopin</b>	côté pair, sur 6 m face au n° 39	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au dimanche 18 juin 2017
6330	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Montée des Génovéfains</b>	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1 <sup>ère</sup> DFL, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Chemin de Choulans</b>	sur 100 m au droit des n° 151 et 155, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée des Génovéfains</b>	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1 <sup>ère</sup> DFL, sur 50 m à l'ouest du chemin de Choulans	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
				<b>Chemin de Choulans</b>	sur 100 m au droit des n° 151 et 155	
la circulation des véhicules sera interdite	<b>Montée des Génovéfains</b>	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1 <sup>ère</sup> DFL, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6330	Jean Lefevbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée des Génovéfains</b>	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1 <sup>ère</sup> DFL, des deux côtés de la chaussée sur 50 m à l'ouest du chemin de Choulans	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
				<b>Chemin de Choulans</b>	des deux côtés de la chaussée au droit des n° 151 et 155	
6331	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Tronchet</b>	entre la rue Anatole France et le boulevard des Belges	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard des Belges</b>	sens Sud/Nord, à l'angle de la rue Tronchet	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h30 à 16h30
					sens Sud/Nord, à l'angle de l'avenue de Verguin	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Verguin</b>	dans les deux sens de la circulation à l'angle du boulevard des Belges	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h30 à 16h30
					côté sud, sur 30 m à l'est du boulevard des Belges	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			<b>Rue Tronchet</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Anatole France et le boulevard des Belges	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30	
6332	Lion's Club / Guilotière Villette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la tenue d'un vide-greniers sera autorisée	<b>Place de l'Europe</b>	sur le linéaire sud du parking situé entre la rue Garibaldi et la place de l'Europe (15 emplacements en talon)	Le samedi 10 juin 2017, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les bornes d'entrée et sortie seront mises en position basse			
6333	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Laure Diebold</b>	sur 40 m au droit du n° 14	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6334	Ogic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un GBA béton	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bonnel</b>	entre le pont sncf et la rue de la Villette	Le jeudi 18 mai 2017, de 9h à 16h
6335	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre le n° 102 et n° 104	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017, de 9h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit des n° 102 et n° 104	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6336	Axione	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sens nord/sud, sur 30 m au droit de la rue paul bert	A partir du jeudi 18 mai 2017, 22h, jusqu'au vendredi 19 mai 2017, 5h
6337	Made in Sainte Marie Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de All Terre Nativ'	des installations seront autorisées	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur le bas pont entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière	Le samedi 10 juin 2017, de 6h à 22h30
6338	Mct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Ministère de l'Intérieur	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Vitton</b>	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Garibaldi</b>	partie comprise entre le passage Cazenove et le cours Vitton	
				<b>Cours Vitton</b>	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	partie comprise entre le passage Cazenove et le cours Vitton	
				<b>Cours Vitton</b>	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	partie comprise entre la rue Garibaldi et le n° 51		
6339	Biocoop Saxe Gambetta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Biotonomes	des installations seront autorisées	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	au droit du n° 15 (sur le trottoir)	Le samedi 10 juin 2017, de 13h à 19h
6340	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Bourbonnais</b>	sur 25 m au droit du n° 81	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la piste cyclable sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Joannès Masset et la rue Sidoine Apollinaire	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 25 m au droit du n° 81	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 81	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6341	Biocoop Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Biotonomes	des installations seront autorisées	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 13h à 19h
6342	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue de la Part Dieu	Le jeudi 18 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contresens			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
6343	Association de soutien aux amoureux au ban public de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Loving Day	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jangot</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Capitaine Robert Cluzan	A partir du samedi 10 juin 2017, 14h, jusqu'au dimanche 11 juin 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 13 sur 5 emplacements	A partir du samedi 10 juin 2017, 7h, jusqu'au dimanche 11 juin 2017, 0h
6344	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	sur le trottoir situé, au droit du n° 37, lors des phases de levage des charges	Le jeudi 18 mai 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, dans la contre allée située, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre allée ouest, entre le n° 35 et la rue Colonel Chambonnet	
6345	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 5	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h à 17h
6346	Association Récréation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	un vide-greniers sera autorisé	<b>Place Raspail</b>	sauf sur les emplacements réservés au marché des livres, partie nord de la place le long du cours Gambetta	Le dimanche 11 juin 2017, de 9h à 18h30
6347	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Montauban</b>	entre les points lumineux d'éclairage public n° 4860016 et 4860017	Les mardi 16 mai 2017 et mercredi 17 mai 2017, de 7h à 17h
6348	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Belfort</b>	sur 10 m, au droit du n° 12	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6349	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 10 m au droit du n° 7, 15, 17 et 21	Les mercredi 17 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6350	Kapital Transactions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	des installations seront autorisées	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	au droit du n° 155	Le dimanche 11 juin 2017, de 9h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le dimanche 11 juin 2017, de 9h à 13h
6351	Mntp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Lanterne</b>	entre la rue de la Platière et la rue Longue durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Longue	A partir du lundi 15 mai 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Lanterne et le quai de la Pêcherie	
6352	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pernon</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit des chambres FT situées au n° 41, 45 et 35	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h à 17h
6353	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 10 m au droit du n° 129	Le mercredi 17 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6354	Parti Pirate	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la Croix Rousse</b>	en face du n° 1 sur 4 emplacements	A partir du mardi 30 mai 2017, 12h, jusqu'au mercredi 31 mai 2017, 0h
			un repas de quartier sera autorisé	<b>Place Tabareau</b>	en face du n° 24 sur 2 emplacements	Le dimanche 21 mai 2017, de 10h à 17h
			une animation sera autorisée	<b>Place de la Croix Rousse</b>		Le dimanche 21 mai 2017, de 12h à 15h
6355	Alain le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	côté nord, sur 12 m au sud de l'entrée du pôle multi modal	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
6356	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	des ponts lourds devront être positionnés sur la fouille pendant les phases d'inactivité du chantier afin de préserver un cheminement piétons et la circulation des véhicules	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 39	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 39	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6356	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 30 m au droit du n° 39	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 39	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 16h30
6357	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue d'Arménie</b>	entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 20 m à l'ouest de la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6358	MJC Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Urban Mix Confluence	des animations seront autorisées	<b>Quai Rambaud</b>	du n° 16 au n° 26	Le samedi 20 mai 2017, de 13h30 à 20h
6359	La Métropole de Lyon et l'entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobiliers urbains	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Arloing</b>	sur la rampe de sortie du parking souterrain des quais de Saône sur la place du port Mouton	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h à 17h
					bas port des quais de Saône sur la partie nord du parking	
6360	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à 3,5 m	<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	au droit du n° 37	Le vendredi 19 mai 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6361	Hospices Civils de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation aux HCL	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	au droit du n° 3 sur 10 m sauf pour un véhicule bluely	Le jeudi 18 mai 2017, de 11h à 14h
6362	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Berthe Morisot</b>	trottoir est, entre la rue Genton et l'avenue Jean Mermoz	Les vendredi 19 mai 2017 et lundi 22 mai 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Genton et l'avenue Jean Mermoz	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue genton et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Genton	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/ Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Lyon Levage			



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6363	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un transformateur pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Trion</b>	sur 15 m au droit du n° 69	Le mercredi 17 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6364	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le nettoyage de hottes de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Stella</b>	côté impair, sur 10 m entre le n° 3 et le n° 5	Le vendredi 19 mai 2017, de 6h à 10h
6365	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un transformateur pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	sur 20 m au droit des n° 30 / 32 sur 20 m au droit du transformateur Enedis situé aux n° 30 / 32	Le mercredi 17 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6366	Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un espace vert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Fantasques</b>	sur 20 m au droit du n° 12	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6367	Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bourbonnais</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue J. Abbans des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue J. Abbans	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au jeudi 25 mai 2017
6368	Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue du Griffon</b>	sur 10 m, au droit du n° 12	Le jeudi 18 mai 2017, de 7h30 à 15h
6369	Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans la chambre télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tupin</b>	côté pair entre le n° 12 et la rue de Brest (sur les emplacements 2 roues)	Les lundi 22 mai 2017 et vendredi 26 mai 2017, de 7h30 à 17h
6370	Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chinard</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
6371	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Girondins</b>	entre le n° 40 et n° 42	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6371	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue des Girondins</b>	entre le n° 40 et n° 42	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 40 et n° 42	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
6372	Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Massimi</b>	trottoir ouest, sur 30 m au nord de la rue Croix Barret	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interdite sur la bande cyclable	<b>Rue Croix Barret</b>	trottoir nord, entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens est/ouest, entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
				côté impair, entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland		
6373	Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Michel</b>	sur 15 m en face du n° 56	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au lundi 29 mai 2017
6374	Rabuel Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au dimanche 18 juin 2017
6375	Entreprise de la Chapelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Castries</b>	côté pair entre le n° 8 et le n° 10	Le lundi 22 mai 2017, de 8h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6376	Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 15 m au droit du n° 39	Le jeudi 18 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6377	Guigard Saint Priest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bancel</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	Le mardi 16 mai 2017, de 7h à 19h
6378	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Chazière</b>	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 86	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6379	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marius Berliet</b>	côté pair, entre le n° 106 et n° 110	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6380	Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purges de façade et des travaux sur cordes	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Adélaïde Perrin</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 11	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6381	La Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de Verdun Perrache</b>	stationnement central, entre la rue Delandine et la rue du Bélier	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h à 16h
6382	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Métallurgie</b>	sur 30 m au droit du n° 25 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 25	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
6383	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Rabelais</b> <b>Quai Victor Augagneur</b> <b>Cours de la Liberté</b> <b>Avenue Georges Pompidou</b> <b>Rue Danton</b> <b>Avenue Georges Pompidou</b> <b>Quai Victor Augagneur</b> <b>Cours de la Liberté</b> <b>Rue Danton</b> <b>Rue Rabelais</b>	entre le cours de la Liberté et la quai Victor Augagneur entre le cours Lafayette et la rue Rabelais entre la rue Rabelais et le cours Lafayette  des deux côtés de la chaussée côté est, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais côté ouest, entre la rue Rabelais et le cours Lafayette  côté nord, entre le cours de la Liberté et la quai Victor Augagneur	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h à 16h30
6384	Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eiffage Energie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 30 m de part et d'autre de la montée du Greillon côté ouest, sur 30 m de part et d'autre de la montée du Greillon	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6385	Clément Delphine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Flesselles</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au dimanche 21 mai 2017, de 7h à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6386	Chervet Bernard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Diderot</b>	sur 10 m au droit du n° 11	Le jeudi 18 mai 2017, de 7h à 19h
6387	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Claudius Linossier</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Louis Thévenet	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Louis Thévenet	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6388	Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérées	<b>Rue Henri Gorjus</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 57 A et 57 ter	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6389	Groupe Vulcain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	entre le n° 13 et le n° 15 sur 10 emplacements	A partir du jeudi 18 mai 2017, 17h, jusqu'au vendredi 19 mai 2017, 0h
6390	Alligastore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Vauban</b>	trottoir impair (Nord), au droit de l'immeuble situé au n° 121	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 121	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 121	
6391	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Bellecordière</b>	trottoir impair, sur 50 m au Nord de la rue de la Barre	Les mercredi 17 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de la Barre et la place de l'Hôpital	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 50 m au Nord de la rue de la Barre	Les mercredi 17 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6392	Euro Joint	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparations de joint de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Pont de l'Université</b>	entre le quai Claude Bernard et le quai Docteur Gailleton	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
6393	Morel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sala</b>	sur 15 m au droit du n° 28	Le mercredi 17 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6394	L'Association Funky Fabrik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché des créateurs	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Elie Rochette</b>	entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	A partir du dimanche 11 juin 2017, 6h30, jusqu'au lundi 12 juin 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montesquieu</b>	entre la rue Creuzet et la place Saint-Louis	
					<b>Rue Elie Rochette</b>	des deux côtés, entre la rue Elie Rochette et la place Saint-Louis
						des deux côtés entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu
6395	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Castries</b>	sur 10 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	
6396	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eaux usées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Cadets de la France Libre</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jean-Pierre Lévy</b>	entre la rue des Cadets de la France Libre et l'avenue Félix Faure	
				<b>Rue des Cadets de la France Libre</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean-Pierre Lévy</b>	des deux côtés, entre le n° 7 et le n° 13	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue des Cadets de la France Libre</b>	au débouché de l'avenue Lacassagne	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
6397	La Ville de Lyon - L' Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	entre les n°82 et 84	A partir du lundi 22 mai 2017, 7h, jusqu'au mardi 23 mai 2017, 0h
6398	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier	<b>Rue Pierre Sépard</b>	trottoir Sud, sur 40 m à l'Est de la rue de Gerland	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Gerland et le passage Faugier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Est de la rue de Gerland	
			le tourne à droite et le tourne à gauche sera interdit	<b>Rue de Gerland</b>	sur la rue Pierre Sépard	
6399	L'établissement Eden Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Renan</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 17	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6400	L'établissement Once Up A Caffee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Béchevelin</b>	côté impair, sur 4,80 m au droit du n° 101	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6401	Baticoop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mail</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 21 et 31	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 18 mai 2018
6402	Harrault Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boissac</b>	sur 15 m au droit du n° 2	Le jeudi 18 mai 2017
6403	Ellipse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Bollier</b>	sur 15 m en face du n° 85	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017
6404	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Clotilde Bizolon</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6405	L'association La Boule Joyeuse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	un vide-greniers sera autorisé	<b>Place Sathonay</b>		Le dimanche 11 juin 2017, de 7h à 19h
6406	William Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse Berchet</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 15	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au dimanche 18 juin 2017
6407	André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duquesne</b>	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017
6408	Hervé Thermique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lortet</b>	côté pair, sur 9 m au droit du n° 20	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au dimanche 18 juin 2017
6409	L'école maternelle Doisneau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une chorale	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Sathonay</b>	chaussée Nord	Le mercredi 14 juin 2017, de 9h30 à 11h
				<b>Rue de Savy</b>		
6410	Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'une fuite sur chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue André Philip</b>	entre la rue Rachais et le cours Gambetta	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Rachais et le cours Gambetta	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6411	Only Lyon Tourisme et Congrès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une installation d'un chalet d'accueil dans le cadre de la saison touristique	l'installation d'un chalet d'accueil sera autorisée	<b>Place de la Comédie</b>	parvis côté Opéra	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au samedi 16 septembre 2017
6412	Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage dans une propriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bourgogne</b>	côté impair, au droit du n° 11	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017
6413	L'établissement So Délice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	côté pair, sur 4 m au droit du n° 96	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6414	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 20 m, au droit du n° 20	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6415	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Moulin à Vent</b>	entre le n° 85 et la rue Pierre Brosselette	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Pierre Brosselette et l'avenue Francis de Pressensé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Pierre Brosselette et l'avenue Francis de Pressensé	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Pierre Brosselette	
6416	Boutique Seiko	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'un tapis dans le cadre d'une soirée	l'installation d'un tapis bleu sera autorisée sur le trottoir	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	au droit du n° 102	Le jeudi 15 juin 2017, de 15h30 à 23h30
				<b>Rue Simon Maupin</b>	au droit de la boutique Seiko	
6417	Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	côté Sud, sur 20 m de part et d'autre des entrées et sorties du parking de la Mairie du 8ème sur le parking situé au droit de la Mairie du 8ème	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
6418	Madame Beneyton Jennifer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Chartreux</b>	sur 15 m au droit du n° 34	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h à 19h
6419	Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Denuzière</b>	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 35	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6421	UTPM - Union Travailleurs Pierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 10 m au droit du n° 312	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
6422	Médiatone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival de la Croix Rousse au Jardin des Chartreux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Général Giraud</b>	au droit du n° 36, sur 15 emplacements	A partir du vendredi 16 juin 2017, 7h, jusqu'au jeudi 19 juin 2017, 12h
6423	Moretton Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Adelaide Perrin</b>	sur 10 m au droit du n° 11	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6424	L'établissement Restaurant Bianca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Jules Ferry</b>	au droit du n° 1, sur une longueur de 9 m	A partir du mercredi 17 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6425	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue Marie Madeleine Fourcade	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			le véhicule de l'entreprise COIRO sera autorisé à stationner sur le trottoir			A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
6426	L'association Centre 9	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation Vaisetival	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Grande Rue de Vaise</b>		Les vendredi 16 juin 2017 et samedi 17 juin 2017, de 7h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mont d'Or</b>		
			une exposition de véhicules sera autorisée	<b>Grande Rue de Vaise</b>		
				<b>Place Valmy</b>		
6427	Barski Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet			
6428	L'association Le Petit Paumé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Le Village du Petit Paumé	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Brèche</b>		Les samedi 17 juin 2017 et dimanche 18 juin 2017, de 8h à 22h			
				<b>Place Saint Jean</b>					
				<b>Place Edouard Commette</b>					
						le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Brèche</b>	des deux côtés	A partir du vendredi 16 juin 2017, 7h, jusqu'au dimanche 18 juin 2017, 22h
							<b>Place Edouard Commette</b>		
							<b>Rue Tramassac</b>	entre la rue de la Brèche et la rue Jean Carriès	
							<b>Rue Jean Carriès</b>		
				<b>Rue des Antonins</b>					
				<b>Place Saint Jean</b>	(sauf véhicule de Police)				
6429	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 10 m au droit du n° 42	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au samedi 17 juin 2017			
6430	L'Association de la rue des Jasmins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un repas de quartier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Jasmins</b>		A partir du vendredi 16 juin 2017, 18h, jusqu'au dimanche 18 juin 2017, 0h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 20 au n° 22	A partir du vendredi 16 juin 2017, 18h, jusqu'au samedi 17 juin 2017, 0h			
6431	Les entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de sondages sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre la rue Caroline Aigle et le boulevard Pinel	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au samedi 24 juin 2017			
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre Bus						
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h						
6432	La Ville de Lyon - La Maison pour tous Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Rancy</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit et en face du n° 5	A partir du vendredi 16 juin 2017 jusqu'au dimanche 3 septembre 2017			
6433	Les Allumés de la Lanterne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival de pratiques artistiques en amateur	des animations seront autorisées	<b>Esplanade de la Grande Côte</b>	(montage le 15 Juin 2017)	Le vendredi 16 juin 2017, de 18h à 0h			
						Le dimanche 18 juin 2017, de 11h à 19h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	du n° 45 au n° 47	Le samedi 17 juin 2017, de 11h à 0h			
6434	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur un réseau Télécom (Free)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	côté Nord, entre le boulevard Anatole France et le boulevard des Belges	Le vendredi 19 mai 2017			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6435	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sala</b>	sur 10 m en face du n° 23	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 9h à 16h
				<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sur 10 m au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sala</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 23	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6436	Siffert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Place des Capucins</b>	pour accéder au n° 1 et 2	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 18h
6437	Comité des Commerçants du cours Gambetta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une foire de printemps	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Gabriel Péri</b>	au droit du n° 4 entre le cours Gambetta et la Grande rue de la Guillotière	A partir du vendredi 16 juin 2017, 20h, jusqu'au samedi 17 juin 2017, 22h
				<b>Cours Gambetta</b>	des deux côtés, du n° 1 à l'avenue Maréchal de Saxe	
6438	Entreprises Mdtp - Serpollet - Sols - Colas - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	entre la rue Pierre Delore et un point situé à 20 m au Nord de la rue de Nice	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Impasse Ferret</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Paul Cazeneuve	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	entre la rue Pierre Delore et un point situé à 20 m au Nord de la rue de Nice	
				<b>Impasse Ferret</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Paul Cazeneuve	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Delore et un point situé à 20 m au Nord de la rue de Nice	
				<b>Impasse Ferret</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Paul Cazeneuve	
6439	AC4C - Association des Commerçants de la rue des quatre chapeaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Le printemps des Quatre Chapeaux	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Ferrandière</b>	entre la rue du Palais Grillet et la rue du Président Edouard Herriot	Les vendredi 16 juin 2017 et samedi 17 juin 2017, de 9h à 19h
				<b>Rue des Quatre Chapeaux</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferrandière</b>	entre la rue du Palais Grillet et la rue du Président Edouard Herriot	
				<b>Rue des Quatre Chapeaux</b>		
6440	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom (FTTH Orange)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Charité</b>	sur 10 m au droit du n° 84	Les lundi 22 mai 2017 et mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 84	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6441	Ras Casa Lola	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Lola en Rose	des installations seront autorisées la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pizay</b>		A partir du samedi 17 juin 2017, 18h, jusqu'au dimanche 18 juin 2017, 0h
6442	Quincaillerie Gresset	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Paper Boat	des animations seront autorisées	<b>Quai de la Pêcherie</b>	(installation dès 12h) sur le bas port, à hauteur du n° 6	Le dimanche 28 mai 2017, de 15h à 18h
6443	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maisiat</b>	sur 5 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6444	Associaton Lalyre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle de danse au parc Chambovet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Charles Dufraine</b>	au droit du n° 6 sur 25 m	Le samedi 17 juin 2017, de 9h à 18h
					au droit du n° 6 sur 25 m	Les samedi 24 juin 2017 et dimanche 25 juin 2017, de 9h à 18h
6445	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	l'accès, la circulation et l'installation du demandeur seront autorisés	<b>Rue Tabareau</b>	sur la place de l'Oreille située au Nord du boulevard de la Croix Rousse, pour la mise en place d'une emprise de chantier	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	entre la rue de la Tourette et la rue de Vauzelles, en dehors des phases régulières de présence du marché forain	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6446	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Carnot</b>	côté Est, sur 30 m au Nord du n° 17	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Est, sur 30 m au Nord du n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 15 m au droit du n° 17	
6447	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue Saint Eusèbe et la rue Turbil	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 264 et le n° 272	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas 2 heures en fonction des besoins du chantier		entre la rue Saint Eusèbe et la rue Turbil	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6447	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	des deux côtés, entre le n° 264 et le n° 272	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30	
6448	L' Agence Sagarmatha / Etablissement Voisin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre des 120 ans de l'établissement Voisin	des installations seront autorisées	<b>Place Bellecour</b>	partie Nord / Est	Le jeudi 15 juin 2017, de 10h à 21h	
6449	Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Béguin</b>	côté pair, entre la rue Batonnier Jacquier et la rue Rachais	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017	
6450	Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/ Est, entre la rue Lalande et la rue de la Vilette	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		sens Ouest - Est, entre la rue Lalande et la rue de la Vilette		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Thiers</b>	sens Nord/Sud, voie Ouest, sur 50 m au Nord du cours Lafayette		A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
				<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest - Est, entre la rue Lalande et la rue de la Vilette		
<b>Avenue Thiers</b>	sens Nord - Sud, voie Ouest, sur 50 m au Nord du cours Lafayette						
6451	L'agence Rosbeef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Heineken	des installations seront autorisées	<b>Place Carnot</b>		Le samedi 17 juin 2017, de 10h à 21h	
6452	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Suchet</b>	sur 20 m au droit du n° 13	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017	
6453	Monsieur Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	trottoir impair (Nord)	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h à 18h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 27		
6454	Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Brest</b>	entre le n° 39 et n° 43	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6455	Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Plat</b>	entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint Exupéry	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Sala	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 22h à 5h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
6456	Altead	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Quivogne</b>	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 73	Le lundi 22 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Casimir Périer et le cours Bayard	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 30 m au Sud du cours Bayard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Casimir Périer	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6457	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 5 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 9	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 8h à 17h
6458	Smimi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Professeur Paul Sisley</b>	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 28	Le lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 28	
6459	Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Place de la Croix Rousse</b>	sur le trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 27	Les lundi 22 mai 2017 et lundi 29 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m GIG GIC compris au droit de l'immeuble situé au n° 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les lundi 22 mai 2017 et lundi 29 mai 2017, de 7h à 19h
6460	Monsieur Thomas Rudigoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opération de manutention dans le cadre de l'inauguration d'un local de campagne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Trion</b>	au droit du n° 43 sur 15 m	Le samedi 20 mai 2017, de 8h à 17h
6461	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place des Martyrs de la Résistance</b>	au droit de la place des Martyrs de la Résistance	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place des Martyrs de la Résistance</b>		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6462	La Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'éclairage public	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Centre d'échange Perrache</b>	voûte Est, sens Nord/Sud, entre le cours Verdun Récamier et le cours Verdun Perrache	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
6463	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Route de Genas</b>	sur 30 m au droit du n° 124	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 124	
6464	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 30 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	chaussée Est, entre le n° 65 et le n° 68	
				<b>Rue Paul Bert</b>	côté Sud, sur 30 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6465	Pro Impec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Stella</b>	trottoir impair, entre le n° 3 et le n° 5	Le lundi 22 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 5 et le n° 3	
6466	Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 15 m au droit du n° 66	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6467	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Feuillat</b>	sur 30 m en face du n° 48	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 48	
6468	Distritec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès et le stationnement des véhicules seront autorisés	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 10 m au droit du n° 67	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 8h à 17h
6469	Monsieur Delezinier Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Savv</b>	sur 15 m au droit du n° 6	A partir du lundi 22 mai 2017, 7h, jusqu'au mardi 23 mai 2017, 19h
6470	Obnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir	<b>Rue de Bonnel</b>	trottoir pair, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			la circulation des piétons sera interdite sur trottoir	<b>Rue Vendôme</b>	trottoir impair, entre la rue de Bonnel et le n° 183	
				<b>Rue de Créqui</b>	trottoir pair, entre le n° 164 et la rue de Bonnel	
					sur 60 m au Sud de la rue de Bonnel	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6470	Obnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vendôme</b>	sur 60 m au Sud de la rue de Bonnel	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	
				<b>Rue de Créqui</b>	côté pair, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	
				<b>Rue Vendôme</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 164 et la rue de Bonnel	
6471	Essentiel Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Lanterne</b>	au droit du n° 26, sous le monte-matériaux durant les phases de lavage	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Longue et la rue de la Platière	
			la pose d'une benne sur la chaussée sera autorisée		sur la chaussée au droit du n° 26	
6472	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ERDF - GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Julien</b>	sur 30 m au droit du n° 20 bis	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 20 bis	
6473	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sens Nord / Sud, partie comprise entre la rue Vauban et la rue Fénelon, un autre couloir bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre la rue Fénelon et la rue Vauban	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 48	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6474	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Moncey</b>	entre la rue Villeroy et la rue de l'Epée	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le jeudi 1 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
					des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 26	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6475	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Rochaix</b>	sur 30 m en face du n° 25	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 25	
6476	Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Puvis de Chavannes</b>	sur 15 m en face de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
6477	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Tilsitt</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Clotilde Bizolon	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
6478	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Chazay</b>	au droit du n° 15	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 15	
6479	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 130 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Champvert</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 70, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le lundi 22 mai 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 50 m au droit du n° 70	Le lundi 22 mai 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 70, zone de desserte comprise	Le lundi 22 mai 2017, de 7h à 19h
6480	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue des Tourelles</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 17h30
					<b>Rue de Trion</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 23
				<b>Rue de Trion</b>	sur 10 m au droit des trappes d'accès aux chambres du réseau de Télécoms situé entre les n° 59 à 63	
<b>Rue de Trion</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 91					



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6480	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de Trion</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située dans le carrefour avec la rue des Tourelles	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Chemin de Choulians</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé dans le carrefour avec le pont Kitchener-Marchand	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017, de 21h à 6h
				<b>Place de Trion</b>	sens montant, au droit des trappes d'accès aux chambres du réseau de Télécoms situé entre le quai Fulchiron et la montée des Génovefains	
				<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé dans le carrefour avec l'avenue Barthélémy Buyer	
6481	Madame Lesavre Jane Alice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Thiers</b>	côté pair (Ouest), sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 140	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
6482	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Nicolas de Lange</b>	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 7 au droit de la façade du n° 7 des deux côtés de la chaussée, au droit de la façade du n° 7	Le lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6483	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Barrier des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Barrier	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6484	La Boulangerie du Prado	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival 15 ans de la Boulangerie	des animations seront autorisées	<b>Place Mazagran</b>		Le samedi 17 juin 2017, de 13h à 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jangot</b>	en face du n° 13 sur 10 m	A partir du samedi 17 juin 2017, 8h, jusqu'au dimanche 18 juin 2017, 1h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6485	Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Marius Gonin</b>	trottoir impair, sous la nacelle élévatrice de personne durant les phases de levage	Le lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 13h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Bellière et l'avenue du Doyenné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6486	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Provence</b>	au droit de la rue Royale	A partir du jeudi 18 mai 2017, 21h, jusqu'au vendredi 19 mai 2017, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Imbert Colomès</b>	au droit de la montée de la Grande Côte	A partir du jeudi 18 mai 2017, 21h, jusqu'au vendredi 19 mai 2017, 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tavernier</b>		A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
				<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur les deux premiers emplacements en épi en face du n° 32	
6487	Zondits	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Fête de Quartier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint François d'Assise</b>	entre la rue de l'Alma et la rue de Crimée	A partir du samedi 17 juin 2017, 17h30, jusqu'au dimanche 18 juin 2017, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de l'Alma</b>	entre la rue Saint François d'Assise et la rue Sainte Clotilde	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés du n° 13 au n° 15	A partir du samedi 17 juin 2017, 16h, jusqu'au dimanche 18 juin 2017, 0h
6488	Tête d'or English Corner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-grenier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montgolfier</b>	côté place, entre la rue Félix Jacquier et la rue Boileau	A partir du samedi 17 juin 2017, 14h, jusqu'au dimanche 18 juin 2017, 20h
				<b>Rue Boileau</b>	côté place, entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	
				<b>Place Zoé Roche</b>	(Lyon 6e)	
				<b>Rue Félix Jacquier</b>	côté place, entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	
6489	La Cie Marinière de Sauvetage de La Mouche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une découverte de la barque	des animations seront autorisées	<b>Avenue Leclerc</b>	sur le bas-port, entre le pont Pasteur et le pont Galliéni (installation dès 8h)	Le samedi 17 juin 2017, de 10h30 à 16h30
			l'accès des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le bas-port, par la rampe d'accès située à proximité de la station Avia et sera géré par le demandeur au moyen d'une clé pompier	Le samedi 17 juin 2017, de 8h à 19h
6490	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Léon Jouhaux</b>	sur 10 m, au droit du n° 76	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au samedi 3 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6491	Centre Social Duchère Plateau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la tenue d'un vide greniers sera autorisée	<b>Place Compas Raison</b>		Le samedi 17 juin 2017, de 7h à 17h30
6492	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Béchevelin</b>	côté pair, entre le n° 82 et la rue Chevreul	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier		trottoir Sud, au droit du n° 82	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
6493	Monsieur Luis De Oliveira	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Basses Verchères</b>	entre la rue desANGES et le chemin de Choulans	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h à 19h
			la pose de labenne du demandeur sera autorisée sur la chaussée		au droit du n° 29	
6494	Décathlon Lyon Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la journée du déplacement urbain	des installations seront autorisées	<b>Place Antonin Jutard</b>		Le samedi 17 juin 2017, de 8h à 20h
6495	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Verriers</b>	entre le n° 2 et n° 4	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 2 et n° 4	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		entre le n° 2 et n° 4	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017, de 7h à 17h
6496	Centre Social et Culturel du Point du Jour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Edmond Locard</b>	côté pair, sur 5 emplacements en face du n° 15	Le samedi 17 juin 2017, de 9h à 23h
6497	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Lanterne</b>	entre la rue de la Platière et la rue Longue	Les vendredi 19 mai 2017 et lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Platière</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 22	Les vendredi 19 mai 2017 et lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 17h30
				<b>Quai Saint Vincent</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 31	Les vendredi 19 mai 2017 et lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6497	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Meissonier</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	Les vendredi 19 mai 2017 et lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6498	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Edouard Rochet</b>	sur 40 m à l'Ouest de la rue Villon	A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au jeudi 25 mai 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Villon
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		le véhicule de l'entreprise COIRO sera autorisé de stationner sur le trottoir	trottoir Nord, situé à l'angle du cours Albert Thomas et la rue Villon
6499	Eiffage Ennergie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	au droit du n° 11	Les vendredi 19 mai 2017 et lundi 22 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6500	L'association Coup de Pouce Relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Place au Jeu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	au droit du n° 241 sur 8 emplacements	Les vendredi 30 juin 2017 et vendredi 7 juillet 2017, de 12h à 19h
			une fête du jeu sera autorisée	<b>Place Gabriel Péri</b>	au droit du n° 241, sur 3 emplacements	Les samedi 17 juin 2017 et samedi 24 juin 2017, de 8h à 15h
					Les vendredi 30 juin 2017 et vendredi 7 juillet 2017, de 14h à 18h	
6501	Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'intervention dans chambre de réseau de chauffage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Servienti</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	Les lundi 22 mai 2017 et mardi 23 mai 2017, de 9h à 16h
6502	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Sébastien</b>	entre les n° 3 et 9	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h30 à 17h30
6503	Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jaboulay</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	Le vendredi 19 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6504	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection de la passerelle piétonne à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	sur 20 m, au droit du n° 3	Le lundi 22 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 3	
6505	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	au droit du n° 176	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 23h50 à 5h
				<b>Rue Marietton</b>	au droit des n° 67 et n° 69	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	au droit du n° 176	
				<b>Rue Marietton</b>	au droit des n° 67 et n° 69	
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	au droit du n° 176		
			<b>Rue Marietton</b>	au droit des n° 67 et n° 69		
6506	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de mâts d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Carnot</b>	entre la rue Duhamel et la rue de Condé	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 10 à 13, sur emplacement en épis	
6507	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Quarantaine</b>	au droit du n° 8	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6508	Conseil de quartier Point du Jour - Champvert Jeunet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation au Parc de la Garde	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Garde</b>	sur 4 emplacements, le long du Parc au n° 6	Le samedi 17 juin 2017, de 8h à 17h
6509	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barodet</b>	sur 10 m au droit des chambres FT situées au n° 10 et 14	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 8h à 17h
6510	Balthazard Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une logette électrique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté Est, sur 30 m au Sud de la rue Marie Madeleine Fourcade	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6511	Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Crillon</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	Le lundi 22 mai 2017, de 7h à 19h
6512	L'agence Rosbeef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle, Oréo Thin	des installations seront autorisées	<b>Place Carnot</b>		Le dimanche 18 juin 2017, de 9h à 20h
6513	France Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de radiologie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Georges Gouy</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 28	Le lundi 22 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6514	Construtel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseaux gaz	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable	<b>Rue Bonnard</b>	dans les deux sens, entre le cours Richard Vitton et la rue Antoinette	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Antoinette et le cours Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard Vitton</b>	entre le n° 8 et la rue Bonnard	
				<b>Rue Bonnard</b>	des deux côtés, entre le cours Richard Vitton et la rue Antoinette	
<b>Cours Richard Vitton</b>	côté pair, entre le n°6 et la rue Bonnard					
6515	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la Croix Rousse</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 23	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
6516	Solyper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne7	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Garet</b>	sur 15 m au droit du n° 16	Le lundi 22 mai 2017, de 7h à 19h
6517	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Etienne Rognon</b>	sur 20 m au droit du n° 21	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Professeur Zimmermann</b>	au droit du n° 9	
				<b>Rue Etienne Rognon</b>	sur 20 m au droit du n° 21	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Professeur Zimmermann</b>	côté impair, au droit du n° 9	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons	<b>Rue Etienne Rognon</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 21	
				<b>Rue Professeur Zimmermann</b>	au droit du n° 9	
<b>Rue Etienne Rognon</b>	au droit du n° 21					
6518	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Croix Paquet</b>	sur 20 m au droit du n° 1	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue René Leynaud</b>	sur 20 m au droit du n° 28	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	entre la place Croix Paquet et la rue Coysevox
			<b>Rue Bouteilley</b>		entre la rue Pareille et la rue Fernand Rey	
6519	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Berthelot</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1 (le long de la plateforme du Tramway)	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons		trottoir Nord, au droit du n° 1	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6520	Pic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue André Bonin</b>	sur 60 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 17h30	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, sur 60 m au droit de l'immeuble situé au n° 2		
6521	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise EGM	<b>Rue de la Thibaudière</b>	trottoir Nord, entre les n° 53 et n° 55	Le mercredi 24 mai 2017	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre les n° 53 et n° 55		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 53 et n° 55		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
6522	Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 15 m au droit du n° 26	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h à 12h	
6523	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Franklin</b>	sur 15 m, de part et d'autre de la rue Charité	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h	
					sur 15 m, de part et d'autre de la rue Auguste		
				<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sur 15 m, de part et d'autre de la rue Franklin		
					sur 15 m, droit du n° 27		
				<b>Rue Général Plesier</b>	sur 15 m, de part et d'autre du quai Maréchal Joffre		
			sur 15 m, de part et d'autre de la rue d'Enghein				
			<b>Rue Franklin</b>	sur 15 m, de part et d'autre de la rue d'Enghein			
				sur 15 m, de part et d'autre de la rue Henri IV			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sur 15 m, de part et d'autre de la rue Auguste		A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
					sur 15 m, de part et d'autre de la rue Franklin		
					sur 15 m, au droit du n° 27		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6524	Les entreprises Petavit et Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements d'eau pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest / Est, entre la rue Garibaldi et le boulevard des Brotteaux	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de branchements des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest, entre le boulevard des Brotteaux et la rue Garibaldi, un autre couloir Bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre la rue Garibaldi et le boulevard des Brotteaux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Ney</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
				<b>Cours Lafayette</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Garibaldi et le boulevard des Brotteaux	
				<b>Rue Moncey</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette	
				<b>Rue Juliette Récamier</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
<b>Rue Tête d'Or</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette					
<b>Rue Masséna</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette					
6525	Groupe Marketing Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lexus Business Tour	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Jules Ferry</b>	sur le parking, sur 8 emplacements en face des n° 13 et n° 13 bis	Le jeudi 8 juin 2017, de 8h à 19h30
6526	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bonald</b>	sur 20 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		sur 20 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 17h



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6527	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'Or</b>	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 30	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au samedi 10 juin 2017
6528	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Passet</b>	sur 20 m au droit du n° 3 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 3	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6529	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	côté impair (Nord), sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 85	A partir du vendredi 26 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6530	Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration et la manoeuvre d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n°26	A partir du vendredi 19 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017
6531	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Sainte Clotilde</b> <b>Boulevard de la Croix Rousse</b> <b>Rue Jean Baptiste Say</b> <b>Rue Sainte Clotilde</b> <b>Boulevard de la Croix Rousse</b> <b>Rue de Vauzelles</b> <b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	entre la rue de Crimée et le boulevard de la Croix Rousse, lors de la traversée de chaussée n'excédant pas plus d'une journée entre la rue d'Ivry et la rue Ville-neuve, trottoir compris des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du boulevard de la Croix Rousse sur 10 m au droit du n° 2, hors emplacements réservés aus Forains du marché entre le n° 82 et n° 132, trottoir compris sur 10 m, en face du n°6 entre le n° 152 et la rue Jean Baptiste Say, trottoir compris	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
6532	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lalande</b>	côté pair, sur 10 m entre la rue Chevillard et le n° 26	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 8h à 17h
6533	Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard Vitton</b>	côté impair, entre le n° 1 et le n° 5 côté pair, entre le n°14 et n° 18 des deux côtés, entre le n° 39 et le n° 46	Le vendredi 19 mai 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6534	Maçonnerie Talançonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Eugène Pons</b>	trottoir Nord entre la place Adrien Godien et la rue des Actionnaires	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules pourra être momentanément interrompue		sens Ouest / Est, entre la rue Mascrany et le cours d'Herbouville, pour une période n'excédant pas 5 minutes	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est / Ouest, partie comprise entre la place Adrien Godien et la rue des Actionnaires	
6535	Si 2 P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 13	Le jeudi 22 juin 2017, de 7h30 à 18h
6536	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le renouvellement de jardinières à la mairie du 6ème	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	côté pair (Sud) partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h à 17h
6537	Essentiel Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 284	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
6538	Entreprise de la Chapelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Castries</b>	côté pair, sur 40 m au droit du n° 8	Le lundi 22 mai 2017, de 8h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6539	Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	sur 15 m de part et d'autre du n° 9 et 11, point lumineux n° 2130006	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest), sur 15 m de part et d'autre du n° 9 et 11, point lumineux n° 2130006	
6540	Beylat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau RMT et d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Félix Brun</b>	entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	A partir du mardi 16 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6541	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montesquieu</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	Les lundi 22 mai 2017 et mardi 23 mai 2017
6542	Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'enlèvement de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Fantasques</b>	sur 20 m en face du n° 12	Les mercredi 24 mai 2017 et jeudi 25 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6543	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Oiselière</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
6544	La Ville de Lyon - La Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue d'Ypres</b>	à l'avancement du chantier	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	sur le trottoir, en face de l'immeuble situé au n° 4, candélabre n° 6890024	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h
6545	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Savoie</b>	entre le quai des Célestins et la rue Jean Fabre	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h
				<b>Rue de l'Ancienne Préfecture</b>	entre la rue de la Monnaie et la place des Jacobins	
				<b>Rue du Port du Temple</b>	entre la place des Jacobins et le quai des Célestins	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Ferrandière</b>	entre la rue Président Carnot et le quai Jules Courmont	
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement rue par rue	<b>Rue de Savoie</b>	entre le quai des Célestins et la rue Jean Fabre	
				<b>Rue du Port du Temple</b>	entre la place des Jacobins et le quai des Célestins	
				<b>Rue de l'Ancienne Préfecture</b>	entre la rue de la Monnaie et la place des Jacobins	
les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue du Port du Temple</b>	au débouché sur la place des Jacobins				
6546	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Bellecour</b>	sur 15 m, au droit de la rue Emile Zola	A partir du mardi 23 mai 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus	<b>Rue Antoine de Saint-Exupéry</b>	sur 15 m, au droit du quai Tilsitt	
				<b>Place Bellecour</b>	sur 15 m, au droit de la rue Emile Zola	
6547	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du tunnel sous Fourvière	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Chemin de Choulans</b>	sens descendant, entre les n° 29 et 17, la circulation s'effectuera sur une seule voie	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens descendant, entre les n° 29 et 17	
6548	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mltm	<b>Rue Pasteur</b>	trottoir Est, sur 35 m au Nord de la rue Jaboulay	Le mardi 23 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6548	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise du chantier	<b>Rue Pasteur</b>	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le mardi 23 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Jaboulay	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6549	André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Montgolfier</b>	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	Le lundi 29 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la rue de Créqui	Le lundi 29 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6550	Locanacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Claude Boyer</b>	trottoir Est, entre la rue Clair Tisseur et la rue du Béguin	Le lundi 29 mai 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6551	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Hugues Guérin</b>	sur 25 m au droit du n° 18	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 18	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6552	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Montée Saint Laurent</b>	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 3, du chemin de Fontanières sur la commune de la Mulatière	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 3, du chemin de Fontanières sur la commune de la Mulatière	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6553	Péage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Cours Vitton</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 14 (Ets Trocadero)	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au mardi 30 mai 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 14 (Ets Trocadero)	
6554	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Lavoisier</b>	entre le n° 12 et n° 14	Le mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 17h
				<b>Rue des Rancy</b>	entre le n° 70 et le n° 80	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lavoisier</b>	des deux côtés, entre le n° 12 et n° 14	
				<b>Rue des Rancy</b>	des deux côtés, entre le n° 70 et le n° 80	
6555	Ambtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Bourse</b>	sur 5 m au droit du n° 6, au droit de l'emplacement réservé aux transports de fonds	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017
6556	Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Aimé Collomb</b>	trottoir pair, sur 20 m au droit du n°10	Le mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 17h
				<b>Rue de la Victoire</b>	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 17	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Aimé Collomb et la rue Montebello	Le mardi 23 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Aimé Collomb</b>	sur 30 m, au droit du n°10	Le mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Victoire</b>	entre la rue Aimé Collomb et la rue Montebello	Le mardi 23 mai 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Aimé Collomb</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n°10	Le mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 17h
	<b>Rue de la Victoire</b>	des deux côtés, sur 30 m au Sud de la rue Aimé Collomb				
6557	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Chemin du Vallon</b>		Le lundi 29 mai 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		<b>Rue Hermann Sabran</b>	
6558	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Hippolyte Flandrin</b>	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 6	Le lundi 29 mai 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 6	
6559	L'établissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 33	Le mardi 30 mai 2017, de 6h à 21h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6560	Les Hospices Civils de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation aux HCL	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai des Célestins</b>	sur 10 m sauf pour un véhicule Bluely	Le jeudi 18 mai 2017, de 11h à 14h
6561	La Canadienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Larrivé</b>	sur 15 m, au droit du n° 2	Le mardi 23 mai 2017
6562	Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des véhicules pourra être interrompue ponctuellement pour permettre des opérations de manutention	<b>Impasse Secret</b>		A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les deux emplacements situés en face de l'accès au n° 1	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
6563	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Trarieux</b>	sur 50 m, entre le n° 7 et le n° 9 bis	Le mardi 23 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue René et Marguerite Pellet</b>	entre la cours Albert Thomas et la rue de Trarieux	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Trarieux</b>	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue René et Marguerite Pellet</b>	entre la cours Albert Thomas et la rue de Trarieux	Le mardi 23 mai 2017, de 7h à 16h30
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Trarieux</b>	côté impair, entre la n° 7 et le n°9 bis	Le mardi 23 mai 2017, de 9h à 16h
				<b>Rue René et Marguerite Pellet</b>	au débouché de la rue Professeur Rochaix	Le mardi 23 mai 2017, de 9h à 16h
6564	Crèche Montchations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement à la crèche	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Abbé Boisard</b>	en face du n° 29 sur 15 m	Le lundi 29 mai 2017, de 14h30 à 16h30
6565	Créa Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Impasse Gord</b>	entre la rue Denfert Rochereau et le n° 7	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au jeudi 1 juin 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Denfert Rochereau et le n° 7	
6566	Sanctuaire Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	la circulation des véhicules pourra être interrompue au fur et à mesure de l'avancement du défilé lorsque la déambulation ne sera pas possible sur les trottoirs	<b>Avenue Adolphe Max</b>	(Sud), ordre d'avancement (8)	Le mardi 16 mai 2017, de 16h45 à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6566	Sanctuaire Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	la circulation des véhicules pourra être interrompue au fur et à mesure de l'avancement du défilé lorsque la déambulation ne sera pas possible sur les trottoirs	<b>Place Saint Jean</b>	(arrivée), ordre d'avancement (9)	Le mardi 16 mai 2017, de 16h45 à 18h
				<b>Quai Saint Antoine</b>	(promenade), ordre d'avancement (5)	
				<b>Place des Jacobins</b>	ordre d'avancement (3)	
				<b>Rue de Brest</b>	ordre d'avancement (2)	
				<b>Pont Bonaparte</b>	ordre d'avancement (7)	
				<b>Place Saint Nizier</b>	(départ), ordre d'avancement (1)	
				<b>Quai des Célestins</b>	(promenade), ordre d'avancement (6)	
				<b>Rue du Port du Temple</b>	ordre d'avancement (4)	
6567	Foch Investissements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 11 m au droit de l'immeuble situé au n° 112	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au mardi 1 août 2017
6568	Eurl Monnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambres Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté pair, sur 10 m entre le n° 150 et n° 156 (sur emplacement réservée aux Handicapés)	Les mardi 23 mai 2017 et vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Maurice Flaudin</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	
				<b>Rue Riboud</b>	côté impair, sur 15 m à l'Est de la rue de la Villette	
6569	L'établissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	sur 35 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	Le vendredi 2 juin 2017, de 6h à 18h
6570	Ims-Rn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé piézométrique	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>	entrée Brotteaux	Le mercredi 24 mai 2017, de 10h à 12h
6571	La Ville de Lyon - Direction de l'enfance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Vauzelles</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	Le samedi 3 juin 2017, de 7h à 19h
6572	La Ville de Lyon - Service Evénements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Re Lyon Nous	le stationnement de 2 véhicules sera autorisé	<b>Rue Joseph Serlin</b>	côté Nord , entre la place des Terreaux et la place de la comédie	A partir du dimanche 18 juin 2017, 6h, jusqu'au lundi 19 juin 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Claude Bernard</b>	côté Rhône , au droit de la piscine sur 2 emplacements de part et d'autre de la station Vélo'V	A partir du dimanche 18 juin 2017, 6h, jusqu'au lundi 19 juin 2017, 0h
				<b>Place Maréchal Lyautey</b>	chaussée Est , côté immeuble sur 4 emplacements entre le cours Franklin Roosevelt et la rue de Sèze	A partir du dimanche 18 juin 2017, 6h, jusqu'au lundi 19 juin 2017, 0h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6572	La Ville de Lyon - Service Evénements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Re Lyon Nous	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Stella</b>	côté impair , entre la rue Président Carnot et le n ° 3	A partir du dimanche 18 juin 2017, 6h, jusqu'au lundi 19 juin 2017, 0h
6573	Ims - Rn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	Le mercredi 24 mai 2017, de 10h à 12h
6574	Batipropr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Poulailerie</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 13	Le mercredi 24 mai 2017, de 10h à 19h
6575	L'école de musique Guy Candellero	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts d'été	une prestation musicale sera autorisée	<b>Place Général André</b>		Le mardi 27 juin 2017, de 19h30 à 22h
				<b>Quai Victor Augagneur</b>	(bas port) au niveau du pont de la Guillotière	Le mardi 13 juin 2017, de 19h30 à 22h
				<b>Place Ambroise Courtois</b>		Le mardi 20 juin 2017, de 19h30 à 22h
				<b>Place Général André</b>		Le mercredi 21 juin 2017, de 19h30 à 22h
6576	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Castries</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 5 et du n° 9	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6577	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 130 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Artaud</b>	trottoir Sud, entre la rue Eugène Pons et le n° 14	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017, de 8h30 à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la place Joannès Ambre	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Eugène Pons et la place Joannès Ambre	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Eugène Pons et le n° 14	
6578	Monsieur Delenizier Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 2430/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Chenavard</b>	sur 15 m sur la zone de desserte située au droit des n° 25 / 27	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 7h à 19h
6579	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Eugène Pons</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 72	Le mercredi 7 juin 2017, de 8h à 13h



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6580	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Gerland</b>	entre le n° 135 et n° 137	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 135 et n° 137	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6581	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Gerland</b>	au droit du n° 99	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 99	A partir du lundi 29 mai 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
6582	Société Hachette Fillipacchi Associés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'exposition d'un véhicule Citroën dans le cadre du forum Elle à la CCI	l'accès et le stationnement d'une CITROËN C3 seront autorisés	<b>Placede la Bourse</b>	au droit de la Chambre de Commerce et d'Industrie	Le jeudi 22 juin 2017, de 10h à 18h
6583	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Tourvielle</b>	entre la rue François Genin et la rue Elisabeth Rivet, de part et d'autre du n° 3 bis	Le mercredi 7 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
6584	Arfis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	du n° 6 au n° 15	A partir du mardi 30 mai 2017, 15h, jusqu'au jeudi 1 juin 2017, 7h
6585	Alvarum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la course des Héros	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	sur 50 m en face du n° 7	Le dimanche 18 juin 2017, de 7h30 à 15h
6586	L'Académie de Lyon - Rectorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement le transport des sujets d'examen	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	côté impair, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°45	Les jeudi 22 juin 2017 et vendredi 23 juin 2017, de 8h à 17h
6587	Euro Sono	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation d'un groupe électrogène insonorisé dans le cadre d'un événement au Musée des Beaux Arts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	au droit du n° 3 sur la zone de livraison	A partir du jeudi 22 juin 2017, 9h, jusqu'au vendredi 23 juin 2017, 9h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6588	La Mairie du 6ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des conseils de quartiers	une animation sera autorisée	<b>Place Maréchal Lyautey</b>	(montage dès 8 h)	Le vendredi 23 juin 2017, de 18h30 à 22h
6589	Association Symphomix / Association Carton Pate	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pasteur</b>	côté impair , entre la rue Salomon Reinach et le n° 37	A partir du samedi 24 juin 2017, 8h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 0h
6590	La régie Bagnères et Lépine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Crillon</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 26	Le mercredi 7 juin 2017, de 7h à 19h
6591	Axione	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des chambres France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Paul Bert	Les jeudi 18 mai 2017 et vendredi 19 mai 2017, de 21h à 1h
				<b>Rue Paul Bert</b>	sur 20 m, de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle	
6592	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	côté impair (Est), sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 101	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017
6593	Perrier Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un immeuble	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Seguin</b>	entre la rue Bichat et le cours Suchet des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 24 mai 2017 jusqu'au mercredi 28 juin 2017
				<b>Cours Charlemagne</b>	sur 20 m au droit du n° 28	
6594	Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Nuits Sonores	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Roger Violi</b>	au droit du n° 6 sur 3 emplacements	A partir du jeudi 25 mai 2017, 18h, jusqu'au vendredi 26 mai 2017, 5h
6595	Lyon Coffres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Joseph Serlin</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 20, lors des phases de levage des charges	Le jeudi 8 juin 2017, de 9h à 13h
					entre la place de la Comédie et le quai Jean Moulin	
6596	L'établissement L'Adam's	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Lintier</b>	au droit du n°4, sur une longueur de 9 m	A partir du samedi 20 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
6597	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 7	Le lundi 22 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6597	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	entre la rue Feuillat et la rue Lacassagne	Le lundi 22 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m en face du n° 7	Le lundi 22 mai 2017
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Feuillat	Le lundi 22 mai 2017, de 9h à 16h
6598	Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Barre</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 9	A partir du lundi 22 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017, de 7h30 à 16h30
6599	Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	Le jeudi 8 juin 2017, de 7h à 19h
6600	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Bonnard</b>	entre la place Charles Dufraine et la rue Alfred de Musset	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 51 et le n° 59	
6601	ldf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 10 m, sur le parvis de la tour Oxygène	Le mercredi 24 mai 2017, de 7h30 à 18h
			le stationnement du véhicule de formation devra être validé par le chargé de sécurité de la tour Oxygène		sur 10 m, sur le parvis de la tour Oxygène	
6602	Rectorat de l'Académie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	côté Ouest (n° impairs), sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 44	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
6603	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Tourvielle</b>	entre la rue François Genin et la rue Elisabeth Rivet, de part et d'autre de la zone de chantier	Le lundi 12 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue François Genin et la rue Elisabeth Rivet	

### Registre de l'année 2017

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

**Délégation Générale aux Ressources Humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Pawlowski	Jérôme	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	15/5/2017	Sports	Recrutement par mutation
Vacle	Jean-François	Adjoint technique	Contractuel	1/4/2017	Mairie du 5ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Aberkane	Boualeme	Adjoint technique	Contractuel	1/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	31/3/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Badereddine	Jessim	Adjoint technique	Contractuel	3/3/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Contractuel	4/2/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Contractuel	13/3/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Contractuel	2/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benkacem	Abdelkrim	Adjoint technique	Contractuel	21/3/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Chaipov	Ramzan	Adjoint technique	Contractuel	23/3/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Dominguez Dorta	Jonay	Adjoint technique	Contractuel	3/3/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Douanier	Frédéric	Adjoint technique	Contractuel	1/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Adams	Adjoint technique	Contractuel	20/3/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Adams	Adjoint technique	Contractuel	8/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Guerin	Patrick	Adjoint technique	Contractuel	1/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Hacheffa	Oualid	Adjoint technique	Contractuel	8/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Mouhamadou- brahimian	Farhad	Adjoint technique	Contractuel	1/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ollagnier	Victor	Adjoint technique	Contractuel	1/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ollagnier	Victor	Adjoint technique	Contractuel	1/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ould Ameer	Issam	Adjoint technique	Contractuel	3/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Quain	Maxence	Adjoint technique	Contractuel	10/2/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Quain	Maxence	Adjoint technique	Contractuel	10/2/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Suzanne	Lydie	Adjoint technique	Contractuel	19/3/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Suzanne	Lydie	Adjoint technique	Contractuel	1/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Argoud	Noël	Adjoint technique	Non Titulaire	28/3/2017	Musée des Beaux Arts	Recrutement remplaçant
Jorge	Elena	Animateur	Contractuel	6/4/2017	Education	Recrutement remplaçant
Sirieix	Maëlle	Assistant de conservation	Contractuel	1/4/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Cazadamont	Jean Michel	Adjoint du patrimoine	Contractuel	5/4/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Cazadamont	Jean Michel	Adjoint du patrimoine	Contractuel	19/4/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Damon	Grégoire	Adjoint technique	Contractuel	20/3/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Fourn	Nicolas	Attaché de Conservation	Non Titulaire	28/2/2017	Archéologie	Recrutement remplaçant
Colbey	Samuel	Danseur Soliste 2ème catégorie	Non Titulaire	25/4/2017	Opéra de Lyon	Recrutement remplaçant
Jupin	Patrick	Adjoint du Patrimoine	Non Titulaire	19/4/2017	Musée Malartre	Recrutement remplaçant
Naud	Amandine	Adjoint du Patrimoine	Non Titulaire	08/4/2017	Musée Imprimerie	Recrutement remplaçant
Pillon	Pascal	Rédacteur Principale 2ème classe	Contractuel	01/5/2017	Education	Recrutement remplaçant
Viollet	Marie Juliette	Assistant de Conservation	Contractuel	05/4/2017	Bibliothèque	Remplacement
Ceccarelli	Bertille	Adjoint du Patrimoine	Contractuel	01/3/2017	Bibliothèque	Remplacement
Ceccarelli	Bertille	Adjoint du Patrimoine	Contractuel	01/4/2017	Bibliothèque	Remplacement
Hamilil	Malika	Adjoint du Patrimoine	Contractuel	01/4/2017	Bibliothèque	Remplacement
Chmielewski	Mickaël	Adjoint Technique	Contractuel	01/4/2017	Bibliothèque	Remplacement
Andlauer	Claire	Assistant de Conservation	Contractuel	01/4/2017	Bibliothèque	Remplacement
Petit	Patricia	Adjoint technique	Stagiaire	1/4/2017	Sports	Nomination stagiaire catégorie C

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Suzanne	Lydie	Adjoint technique	Stagiaire	6/4/2017	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Grégoire	Sébastien	Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	Stagiaire	02/5/2017	Bibliothèque	Nomination Stagiaire catégorie C
Fritsch	Catherine	Rédacteur Principal 2ème classe	Stagiaire	01/5/2017	Célestins	Nomination Stagiaire catégorie B
Rhetorie	Clément	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Stagiaire	01/2/2017	Opéra	Nomination Stagiaire catégorie C
Codis	François	Adjoint Technique	Stagiaire	09/5/2017	Auditorium	Nomination Stagiaire catégorie C
Charreton	Clothilde	Bibliothécaire	Titulaire	22/5/2017	Bibliothèque	Fin détachement
Charreton	Clothilde	Bibliothécaire	Titulaire	1/5/2017	Bibliothèque	Renouvellement détachement
Ribail	Corinne	ATSEM principale 2ème classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	Arrêté rectificatif
Oguno	Evelyne	Adjoint administratif	Contractuel	1/5/2017	Cabinet du maire	Complément temps partiel
Benyahia	Radia	Adjoint administratif	Non Titulaire	10/4/2017	Aménagement Urbain	Complément temps partiel
Corroyer	Sylvain	Adjoint du Patrimoine	Contractuel	28/3/2017	Bibliothèque	Complément du temps partiel
Michel	Corentin	Adjoint du Patrimoine	Contractuel	18/3/2017	Bibliothèque	Complément du temps partiel
Corroyer	Sylvain	Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	Contractuel	01/01/2017	Bibliothèque	Complément du temps partiel
Corroyer	Sylvain	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	Contractuel	01/4/2016	Bibliothèque	Complément temps partiel
Corroyer	Sylvain	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	Contractuel	01/10/2016	Bibliothèque	Complément temps partiel
Etallaz	Stéphanie	Assistant de Conservation	Contractuel	31/5/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Etallaz	Stéphanie	Assistant de Conservation	Contractuel	01/7/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement

---

**Centre Communal d'Action Sociale** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Moubhio Ngongo	Léa	Auxiliaire de soin principal de 2ème classe	Titulaire	1/4/2017	CCAS	Intégration directe
Biskupski	Victoria	Adjoint technique	Contractuel	15/3/2017	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

**Direction de la Commande Publique - Avis**

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

**Conseil municipal - Séance publique**

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 29 mai 2017 à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

---

**Déclarations Préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme**  
**Appliqué pendant la période du 1er au 6 mai 2017**

---

DP 069 382 17 00917 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 340 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Besson Régina 40 quai du Docteur Gailleton 69002 Lyon

DP 069 384 17 00918 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 116 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bernini Stéphane 8 chemin des Bruyères 69130 Ecully

DP 069 381 17 00919 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Réaménagement d'un jardin public - Terrain : 37 rue Pierre Dupond Lyon 1er Superficie du terrain : 1198 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 17 00920 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue de Crimée Lyon 1er Superficie du terrain : 390 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jean Riviere 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Mandataire : M. Riviere Patrice

DP 069 388 17 00921 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 164 rue Challemel Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 2960 m<sup>2</sup> - Demandeur : TDF 1194 route des Echets 01390 Tramoyes - Mandataire : M. Lecoeuvre Luc

DP 069 384 17 00922 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue de Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 142 m<sup>2</sup> - Demandeur : Arlim Croix Rousse 160 chemin du Ferrand 01360 Bressolles - Mandataire : Mme Olivier Sandrine

DP 069 382 17 00923 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 14 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 584 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bourgeois Laura 140 rue Louis Bécher 69100 Villeurbanne

DP 069 384 17 00924 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 47 rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème Superficie du terrain : 4225 m<sup>2</sup> - Demandeur : Rectorat de l'Académie de Lyon 92 rue de Marseille 69354 Lyon Cedex 07 - Mandataire : Mme Moulin-Civil Françoise

DP 069 388 17 00925 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Construction d'un container de stockage - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 6266 m<sup>2</sup> - Demandeur : MJC Monplaisir 25 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Argourd Gilles

DP 069 386 17 00926 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 200 m<sup>2</sup> - Demandeur : Instants Gourmands 17 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M. Chavanon Philippe

DP 069 384 17 00927 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue Jean Julien Lyon 4ème Superficie du terrain : 951 m<sup>2</sup> - Demandeur : Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 388 17 00928 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 44 rue Henri Barbusse Lyon 8ème Superficie du terrain : 454 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Galvan Régis 61 rue de Lattre 68125 Houssen

DP 069 388 17 00929 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 30 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 119 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 387 17 00930 déposée le 2 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 22 avenue Leclerc Lyon 7ème Superficie du terrain : 168126 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ministère de la Défense 22 avenue Leclerc 69347 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Grondin Eric

DP 069 389 17 00931 déposée le 3 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 173 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eric Prudent Renovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Mandataire : M. Prudent Eric

DP 069 383 17 00932 déposée le 3 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 71 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 531 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Permad 215 route des Maisons Neuves 69460 Saint-Etienne-des-Oullières - Mandataire : M. Perise Stéphane

DP 069 385 17 00933 déposée le 3 mai 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 110 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 444 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fiesta Loca 110 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Mandataire : M. Sansico Frédéric

DP 069 389 17 00934 déposée le 3 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 51 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 587 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. PLOP Alexandre 6 chemin de la Basse Archinière 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or

DP 069 384 17 00935 déposée le 3 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 19 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 530 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Therin Michel 19 grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon

DP 069 386 17 00936 déposée le 3 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 avenue Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 875 m<sup>2</sup> - Demandeur : S.C.I.F.T. 45 avenue Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Permezuel Thierry

DP 069 387 17 00937 déposée le 3 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Nicolaï Lyon 7ème Superficie du terrain : 2128 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bridon Corinne 11 rue Nicolaï 69007 Lyon

DP 069 381 17 00938 déposée le 3 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue Hyppolite Flandrin Lyon 1er Superficie du terrain : 162 m<sup>2</sup> - Demandeur : Arnaud & Bijou 16 rue Hyppolite Flandrin 69001 Lyon - Mandataire : M. Laverdin Arnaud

DP 069 388 17 00939 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Installation d'un portillon - Terrain : 6 rue Carrier Lyon 8ème Superficie du terrain : 277 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Guillot Philippe 6 rue Carrier 69008 Lyon

DP 069 387 17 00940 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue du Béguin Lyon 7ème Superficie du terrain : 5235 m<sup>2</sup> - Demandeur : Centre Scolaire Saint-Marc 10 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon - Mandataire : Mme Masson Pascale

DP 069 383 17 00941 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 46 rue du Lac Lyon 3ème Superficie du terrain : 368 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Benassayag Michael 46 rue du Lac 69003 Lyon

DP 069 381 17 00942 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 33 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 707 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Malige Claude 12-1085 Sumavska 12800 Prague - République Tchèque

DP 069 383 17 00943 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 641 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Teyssier Eric 35 rue Professeur Florence 69003 Lyon

DP 069 382 17 00944 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 19-19b rue des Quatre Chapeaux Lyon 2ème Superficie du terrain : 88 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 T rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 389 17 00945 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1b rue Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème Superficie du terrain : 820 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Carpano Eric 1 T rue Maréchal de Lattre de Tassigny 69009 Lyon

DP 069 382 17 00946 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 63 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 145 m<sup>2</sup> - Demandeur : Administration d'immeuble Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 387 17 00947 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 405 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 178215 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Sports 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 389 17 00948 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 36 m<sup>2</sup> - Terrain : 14b rue des Deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 184 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. El Youssef Walid 14 b rue des Deux Amants 69009 Lyon

DP 069 387 17 00949 déposée le 4 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 93 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 352 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Martinie Mikael 120 rue Montesquieu 69007 Lyon

DP 069 384 17 00950 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 407 m<sup>2</sup> - Demandeur : Charcuterie Sibilia 102 cours La Fayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Bluntzer Bruno

DP 069 389 17 00951 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 68 Rue des Docks Lyon 9ème Superficie du terrain : 1002 m<sup>2</sup> - Demandeur : Serl 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Malaferre Vincent

DP 069 388 17 00952 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 38 rue Xavier Privas Lyon 8ème Superficie du terrain : 400 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bourgeot Catherine 38 rue Xavier Privas 69008 Lyon

DP 069 384 17 00953 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 11 rue Lebrun Lyon 4ème Superficie du terrain : 80 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Besson François 9 cours d'Herbouville 69004 Lyon

DP 069 383 17 00954 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Sainte-Marie Lyon 3ème Superficie du terrain :

540 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bourghelle Frédéric 26 rue Sainte-Marie 69003 Lyon

DP 069 383 17 00955 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 51-53 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 1111 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Rolin Bainsin 1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Huteau Patrice

DP 069 386 17 00956 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Modification de toitures - Terrain : 64 rue d'Inkermann Lyon 6ème Superficie du terrain : 1897 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ogec Notre Dame de Bellecombe 31 rue Germain 69006 Lyon - Mandataire : M. Secco Jean-Baptiste

DP 069 386 17 00957 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Modification de toitures - Terrain : 27-31 rue Germain Lyon 6ème Superficie du terrain : 6697 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ogec Notre Dame de Bellecombe 31 rue Germain 69006 Lyon - Mandataire : M. Secco Jean Baptiste

DP 069 385 17 00958 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 41 Rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 207 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Duplessis-Kergomard Yves 41 Rue des Macchabées 69005 Lyon

DP 069 387 17 00959 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 9 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 10222 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bouygues Telecom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Biolchini Sophie

DP 069 382 17 00960 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 31 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 664 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Mandataire : M. Vincent Denis

DP 069 388 17 00961 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 rue de la Rosière Lyon 8ème Superficie du terrain : 490 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Mandataire : M. Vincent Denis

DP 069 384 17 00962 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 313 m<sup>2</sup> - Demandeur : Banque Rhône-Alpes 235 cours Lafayette 69006 Lyon - Mandataire : M. Baijot José

DP 069 383 17 00963 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 place Victor Basch Lyon 3ème Superficie du terrain : 2962 m<sup>2</sup> - Demandeur : Banque Rhône-Alpes 235 cours Lafayette 69006 Lyon - Mandataire : M. Baijot José

DP 069 382 17 00966 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 70 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 309 m<sup>2</sup> - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 386 17 00967 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 3 rue du Professeur Weill Lyon 6ème Superficie du terrain : 374 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Excoffier Bruno 3 rue du Professeur Weill 69006 Lyon

DP 069 386 17 00968 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7-9 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 2325 m<sup>2</sup> - Demandeur : 2TCZ 5 route du Chapoly 69290 Saint-Genis-Les-Ollieres - Mandataire : M. Fournel Julien

DP 069 383 17 00969 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries, modification de façade et construction d'une piscine - Terrain : 70 rue de la Balme Lyon 3ème Superficie du terrain : 692 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Faye François 25 avenue des Acacias 69003 Lyon

DP 069 388 17 00970 déposée le 5 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 274 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 666 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Boumeziren Arnaud 517 chemin de Croze 07400 Rochemaure

---

### **Permis de Construire déposés Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 6 mai 2017**

---

PC 069 383 10 00080 M06 déposé le 4 mai 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un atelier en 5 logements, construction d'un immeuble de 2 logements et création de 8 aires de stationnement - Surface créée : 785 m<sup>2</sup> - Terrain : impasse Gazagnon Lyon 3ème Superficie du terrain : 828 m<sup>2</sup> - Demandeur : Villa Creation Sarl 10 avenue du Chater 69340 Francheville - Mandataire : M. Sanchez Lorenzo Arturo - Auteur : M. Virot Jean-Christophe 39 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon

PC 069 384 13 00211 M01 déposé le 3 mai 2017 Modificatif - Projet : Démolition d'un garage, construction d'un bâtiment de 11 logements et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 832 m<sup>2</sup> - Terrain : 16 montée Bonafous Lyon 4ème Superficie du terrain : 1113 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Chadev 16 montée Bonafous 69004 Lyon - Mandataire : M. Chataillier Jean-Marc - Auteur : MP&A 44 rue Legendre 75017 Paris

PC 069 382 13 00356 M02 déposé le 5 mai 2017 Modificatif - Projet : Construction de deux immeubles de 100 logements, de locaux commerciaux et création de 66 aires de stationnement - Surface créée : 7395 m<sup>2</sup> - Terrain : Rue Denuzière - Place Denuzière Lyon 2ème Superficie du terrain : 2307 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Affinity à Lyon 2 129 rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Manhes Bruno - Auteur : ECDM 7 passage Turquetil 75011 Paris

PC 069 382 15 00230 M02 déposé le 3 mai 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 82 logements, équipement d'intérêt collectif, bureaux et création de 72 aires de stationnement - Surface créée : 7968 m<sup>2</sup> - Terrain : Place Renée Dufourt - rue Denuzière ZAC Lyon Confluence - Ilot G Lyon 2ème Superficie du terrain : 3806 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Jardins Denuzière Parc d'Activité le Chuel 69650 Quincieux - Mandataire : M. Fontanel Norbert - Auteurs : Z Architecture 13 bis quai Rambaud 69002 Lyon M. Le Penhuel Gaëtan 23 rue de Cléry 75002 Paris

PC 069 381 15 00296 M02 déposé le 5 mai 2017 Modificatif - Projet : Extension d'un logement par changement de destination d'un local commercial et changement de menuiseries - Surface créée : 59 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 place Louis Chazette Lyon 1er Superficie du terrain : 171 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ledogar Serge 1 impasse Brachet 69008 Lyon

PC 069 383 16 00052 M01 déposé le 5 mai 2017 Modificatif - Projet : Démolition partielle, changement de destination d'un entrepôt en bureaux et modification de façade - Surface créée : 627 m<sup>2</sup> - Terrain : 139 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 1197 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI 139 Thomas 223 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Barbosa Nicolas - Auteur : M. Allart Philippe 20 rue Notre-Dame 69006 Lyon

PC 069 388 17 00142 déposé le 2 mai 2017 - Projet : Extension d'un bâtiment (création d'un logement) - Surface créée : 38 m<sup>2</sup> - Terrain : 167 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 583 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Combet Gilles 147 rue Challemeil Lacour 69008 Lyon - Auteur : Ac Architecture Ingenierie 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 383 17 00143 déposé le 2 mai 2017 - Projet : Extension d'un bâtiment de service public avec création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 103 m<sup>2</sup> - Terrain : 249 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 2452 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Mme Blanchet Bénédicte Place Louis Pradel 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 388 17 00144 déposé le 3 mai 2017 - Projet : Construction d'un immeuble de 33 logements, 2 commerces et création de 35 aires de stationnement - Surface créée : 2115 m<sup>2</sup> - Terrain : 130 rue Challemeil Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 38707 m<sup>2</sup> - Demandeur : Kaufman & Broad Rhône Alpes 33 cours Gambetta 69446 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Speisser Marc - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès-Masset- CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 382 17 00145 déposé le 4 mai 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec réfection de devanture - Terrain : Ilot D Grolée - rue Grolée Lyon 2ème Superficie du terrain : 1556 m<sup>2</sup> - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 16 avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe - Auteur : RCA Ruby Curis Associés 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 383 17 00146 déposé le 4 mai 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Surface créée : 52 m<sup>2</sup> - Terrain : 123 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 1106 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC Le Carabin 31 B rue Saint Nestor 69008 Lyon - Mandataire : Régie Monplaisir - Auteur : M. Legrand Thierry 101 chemin de la Bergeonnière 69380 Dommartin

PC 069 385 17 00147 déposé le 4 mai 2017 - Projet : Ravalement et modification de façade avec changement de menuiseries - Surface créée : 52 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue Jean Prévost Lyon 5ème Superficie du terrain : 733 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteur : Factory 10 rue Royale 69001 Lyon

PC 069 385 17 00148 déposé le 4 mai 2017 - Projet : Ravalement, modification de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 43 m<sup>2</sup> - Terrain : 44-48 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 603 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteur : Factory 10 rue Royale 69001 Lyon

PC 069 387 17 00149 déposé le 4 mai 2017 - Projet : Construction d'un immeuble de 32 logements et création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 2161 m<sup>2</sup> - Terrain : 6-8 avenue Jean-François Racllet Lyon 7ème Superficie du terrain : 739 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC LNC Kappa Promotion 50 route de la Reine 92773 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Collier Sylvie - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 382 17 00150 déposé le 5 mai 2017 - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 3 logements et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 370 m<sup>2</sup> - Terrain : 23 rue Seguin Lyon 2ème Superficie du terrain : 154 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Faure

Edouard 5 rue Sala 69002 Lyon - Auteur : M. Fatrara Yvan 18 av du plateau des Frères 38370 Saint-Clair du Rhône

PC 069 383 17 00151 déposé le 5 mai 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 162 m<sup>2</sup> - Terrain : 64 rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 1274 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Adonis 56 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Caracostas Christophe - Auteur : Wild Architecture 30 montée des Carmélites 69001 Lyon

PC 069 383 17 00152 déposé le 5 mai 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 162 m<sup>2</sup> - Terrain : 64 rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 1274 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Adonis 56 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Caracostas Christophe - Auteur : Wild Architecture 30 montée des Carmélites 69001 Lyon

PC 069 383 17 00153 déposé le 5 mai 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 177 m<sup>2</sup> - Terrain : 64 rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 1274 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Adonis 56 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Caracostas Christophe - Auteur : Wild Architecture 30 montée des Carmélites 69001 Lyon

PC 069 385 17 00154 T01 déposé le 5 mai 2017 Transfert - Projet : Extension et rénovation d'un bâtiment avec modification de façade - Surface créée : 28 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 rue Gillibert Lyon 5ème Superficie du terrain : 409 m<sup>2</sup> - Demandeur : Immonova 3 rue Pierre Termier 69660 Collonges-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Ode Jean François - Auteur : Cayrat Clotilde 851 route de Genève 01700 Beynost

---

### **Changements d'Usages déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 6 mai 2017**

---

US 069 386 17 00076 déposé le 2 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 102,51 m<sup>2</sup> en cabinet d'avocats - Terrain : 123 Rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 358 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Truche Philippe 36 rue Lieutenant-Colonel Prévost 69006 Lyon - Auteur : SLCI Espace Immobilier 50 Cours Franklin 69006 Lyon

US 069 386 17 00077 déposé le 2 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 102,51 m<sup>2</sup> en cabinet d'avocats - Terrain : 123 Rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 358 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Biagi Amandine 62 rue Bugeaud 69006 Lyon - Auteur : SLCI Espace Immobilier 50 cours Franklin 69006 Lyon

---

### **Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 1er au 6 mai 2017**

---

DP 069 387 16 02395 Décision du 4 mai 2017 à M. Crespy Justin 20 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue de Marseille Lyon 7ème

DP 069 381 16 02597 Décision du 5 mai 2017 à SCI Gyt 1 rue de la Quarantaine 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 3 place des Terreaux Lyon 1er

DP 069 385 17 00060 Décision du 3 mai 2017 à Jean Riviere Sarl 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 5-7 montée Cardinal Decourtray Lyon 5ème

DP 069 385 17 00078 Décision du 5 mai 2017 à Indivision Perrodin 33 avenue Barthélémy Buyer 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 place de la Baleine Lyon 5ème

DP 069 385 17 00106 Décision du 5 mai 2017 à SNC Oblig 4 12 place de Verdun 69730 Genay - Projet : Modification de clôture - Terrain : 34 rue François Genin Lyon 5ème

DP 069 381 17 00276 Décision du 4 mai 2017 à Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Modification de toiture - Terrain : 35 rue Paul Chenavard Lyon 1er

DP 069 385 17 00295 Décision du 5 mai 2017 à SDS Sleep In Lyon 3 allée des Chambettes 69890 La Tour-de-Salvagny - Projet : Changement de destination d'un logement en une location de courte durée - Terrain : 4 montée du Change Lyon 5ème

DP 069 385 17 00300 Décision du 5 mai 2017 à Picq Sas 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 16 rue des Macchabées Lyon 5ème

DP 069 385 17 00499 Décision du 5 mai 2017 à Mme Belmadani Aicha 4 montée de Loyasse 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 montée de Loyasse Lyon 5ème

DP 069 385 17 00501 Décision du 5 mai 2017 à M. Ricci Guilhem 7 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries avec modification de toiture et ravalement de façade - Terrain : 7 rue des Chevaucheurs Lyon 5ème

DP 069 385 17 00507 Décision du 5 mai 2017 à Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries avec réfection de toiture - Terrain : 4 place de Fourvière Lyon 5ème

DP 069 381 17 00511 Décision du 5 mai 2017 à Mme Chastan Dominique 15 rue Nicolai 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 1 rue Prunelle Lyon 1er

DP 069 385 17 00549 Décision du 5 mai 2017 à Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 59 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 383 17 00555 Décision du 5 mai 2017 à M. Peyron Jean Michel 3 rue Clos Suiphon 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Clos Suiphon Lyon 3ème

DP 069 385 17 00560 Décision du 5 mai 2017 à Predevoux Immobilier 1 chemin du Pont 69570 Dardilly - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34b montée Saint Barthélémy Lyon 5ème

DP 069 381 17 00564 Décision du 5 mai 2017 à Bet Savle 73 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 381 17 00565 Décision du 5 mai 2017 à Orpi Immobilière Saint Nizier 23 b rue Paul Chenavard 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue du Gare Lyon 1er

DP 069 384 17 00574 Décision du 4 mai 2017 à Key Invest 30 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en 9 logements - Terrain : 10 avenue Cabias Lyon 4ème

DP 069 385 17 00585 Décision du 5 mai 2017 à Sas Alain Le Ny 3 Chemin de Bois Longe - RN 6 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 Rue de la Favorite Lyon 5ème

DP 069 385 17 00631 Décision du 5 mai 2017 à Garage Mondon 31 avenue Barthélémy Buyer 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 31 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème

DP 069 385 17 00689 Décision du 5 mai 2017 à LCM 61 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 61 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 387 17 00733 Décision du 4 mai 2017 à Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle Tour Suisse 69443 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 64 cours Gambetta Lyon 7ème

---

### **Permis de construire délivrés pendant la période du 1er au 6 mai 2017**

---

PC 069 388 14 00069 M01 - Arrêté du 3 mai 2017 Modificatif à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements, extension du centre social - Surface créée : 117 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 - 4 - 8 rue Rosa Bonheur Lyon 8ème



PC 069 383 16 00118 M01 - Arrêté du 3 mai 2017 Modificatif à Lyon Parc Auto 2 place des Cordeliers 69226 Lyon Cedex 02 - Projet : Aménagement de la toiture avec ravalement de façade - Surface créée : 62 m<sup>2</sup> - Terrain : 156 rue Garibaldi Parc LPA les Halles Lyon 3ème

PC 069 388 16 00362 - Arrêté du 4 mai 2017 à M. Sauron Yoann 8 rue des Jasmins 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et modifications de façades - Surface créée : 65 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue des Jasmins Lyon 8ème

PC 069 383 16 00400 - Arrêté du 3 mai 2017 à Mme Galamand Isabelle 6 impasse Lamartine 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un garage et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 32 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 impasse Lamartine Lyon 3ème

PC 069 383 16 00438 - Arrêté du 3 mai 2017 à Tupai 4 Rue de la Bergerie 30700 Saint-Maximin - Projet : Construction d'un immeuble de 3 logements, une maison individuelle et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 327 m<sup>2</sup> - Terrain : 61 B Rue Feuillat Lyon 3ème

PC 069 385 17 00003 - Arrêté du 3 mai 2017 à AU 14 Fevrier 6 rue Mourguet 69005 Lyon - Projet : Réaménagement intérieur d'un local commercial - Terrain : 36 rue du Boeuf Lyon 5ème

PC 069 387 17 00009 - Arrêté du 3 mai 2017 à Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Démolition des bâtiments, construction d'un groupe scolaire et de bureaux avec création de 62 aires de stationnement - Surface créée : 6948 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue Clément Marot Allée de Fontenay Lyon 7ème

PC 069 383 17 00013 - Arrêté du 3 mai 2017 à M. Chout Jérôme 30 b avenue du Louvre 78000 Versailles - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 82 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue de la Caille Lyon 3ème

PC 069 382 17 00015 - Arrêté du 3 mai 2017 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction de 2 bâtiments de 17 logements et d'un local commercial - Surface créée : 1562 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 cours Charlemagne 5/7 rue Seguin Lyon 2ème

PC 069 387 17 00017 - Arrêté du 3 mai 2017 à SCI Lachazot 6 Avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Construction d'un immeuble de 20 logements et d'un local associatif - Surface créée : 1631 m<sup>2</sup> - Terrain : 37/43 Rue Félix Brun Lyon 7ème

PC 069 383 17 00036 - Arrêté du 3 mai 2017 à M. Pierrot Xavier 36 rue Amiral Courbet 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle. Rénovation, création d'une piscine, extension d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 36 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 impasse Victor Hugo Lyon 3ème

PC 069 386 17 00071 - Arrêté du 3 mai 2017 à Em2c Promotion Aménagement 14 chemin de la Plaine 69390 Vourles - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment, construction de bureaux et création de 68 aires de stationnement - Surface créée : 4592 m<sup>2</sup> - Terrain : 79 cours Vitton Lyon 6ème

---

### **Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 13 mai 2017**

---

DP 069 381 17 00964 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 23 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 480 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Martin François 33 rue René Leynaud 69001 Lyon

DP 069 383 17 00965 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 96 bis Cours Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 558 m<sup>2</sup> - Demandeur : Banque Rhone Alpes 235 cours La Fayette 69006 Lyon - Mandataire : M. Baijot José

DP 069 386 17 00971 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 41 rue Sainte-Genève Lyon 6ème Superficie du terrain : 314 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Kong Shuing 15 rue Maurice Flandin 69003 Lyon

DP 069 386 17 00972 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 73 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 467 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Teboul Eytan 13 rue Mauvert 69100 Villeurbanne

DP 069 381 17 00973 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 place des Terreaux Lyon 1er Superficie du terrain : 362 m<sup>2</sup> - Demandeur : Brasserie 3 Rivières 2 place des Terreaux 69001 Lyon - Mandataire : Mme Elbaz Patricia

DP 069 383 17 00974 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue des Petites Soeurs Lyon 3ème Superficie du terrain : 300 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Chanut Françoise 21 b rue Claudius Pionchon 69003 Lyon

DP 069 384 17 00976 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 346 m<sup>2</sup> - Demandeur : Pharmacie Des Canuts 47 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : Mme Lafont Magali

DP 069 381 17 00977 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Diderot Lyon 1er Superficie du terrain : 224 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Montee de la Carcelle 75 b rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Benahmed Abdelmagide

DP 069 385 17 00978 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 5 avenue de Ménival Lyon 5ème Superficie du terrain : 8449 m<sup>2</sup> - Demandeur : Orange Uprse Lyon 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 383 17 00979 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 2 rue Chavanne Lyon 1er Superficie du terrain : 370 m<sup>2</sup> - Demandeur : Orange Uprse Lyon 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 386 17 00980 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Coupe et abattage de 88 arbres - Terrain : Parc de la Tête d'Or - Lyon 6ème Superficie du terrain : 1028952 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 17 00981 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Extension de bureaux - Surface créée : 8 m<sup>2</sup> - Terrain : 90 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 565 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Pam Vitton 90 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Cioccolini Raphaël

DP 069 389 17 00982 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Construction d'un ponton - Terrain : Ile Barbe - Espace Public Lyon 9ème Superficie du terrain : 42 m<sup>2</sup> - Demandeur : Auberge de l'Île place Notre-Dame 69009 Lyon - Mandataire : M. Ansanay Jean-Christophe

DP 069 385 17 00983 déposée le 9 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 place Benoît Crépu Lyon 5ème Superficie du terrain : 328 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bruno E.U.R.L. 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 381 17 00984 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue Romarin Lyon 1er Superficie du terrain : 417 m<sup>2</sup> - Demandeur : Royal Tandoori 16 rue Romarin 69001 Lyon - Mandataire : M. Mohammad Saleem

DP 069 383 17 00985 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 85 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 257 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC AVP 6 montée Victor Hugo 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Bouit Philippe

DP 069 385 17 00986 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15b rue Benoist Mary Lyon 5ème Superficie du terrain : 198 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bordes-Viort Camille 15 b rue Benoist Mary 69005 Lyon

DP 069 381 17 00987 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 2058 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 382 17 00988 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Confort Lyon 2ème Superficie du terrain : 146 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Giraudon Bernard 35 rue de la République 69002 Lyon

DP 069 389 17 00989 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 64 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 589 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC 64 Rue Saint-Pierre De Vaise 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Mandataire : Mme Dodin Laetitia

DP 069 386 17 00990 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 place Marechal Lyautey Lyon 6ème Superficie du terrain : 350 m<sup>2</sup> - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraise Julien

DP 069 386 17 00991 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 63 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 278 m<sup>2</sup> - Demandeur : N Falcoz N Comte S Comte Notaires 63 rue Duquesne 69006 Lyon

DP 069 381 17 00992 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 59 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 478 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 T Rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 383 17 00993 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 216 rue Garibaldi Lyon 3ème Superficie du terrain : 187 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 T Rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 384 17 00994 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 434 m<sup>2</sup> - Demandeur : Courtadon 42 avenue Karl Marx 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Courtadon Anthony

DP 069 383 17 00995 déposée le 10 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Etienne Dolet Lyon 3ème Superficie du terrain : 2305 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 382 17 00996 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Stella Lyon 2ème Superficie du terrain : 588 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Folghera Belay 107 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Torosyan Vladimir

DP 069 388 17 00997 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 172-174 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 1069 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Romeas Gaël 164 avenue Paul Santy 69008 Lyon

DP 069 385 17 00998 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 38 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 1196 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dembinski Georges 38 rue Docteur Edmond Locard 69005 Lyon

DP 069 381 17 00999 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 25 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie du terrain : 339 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Coutanceau Samuel 25 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

DP 069 382 17 01000 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Réfection du bris d'ardoise - Terrain : 13 rue Claudia Lyon 2ème Superficie du terrain : 75 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 381 17 01001 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue Mulet Lyon 1er Superficie du terrain : 481 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jean Rivière Sarl 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 388 17 01002 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 96 rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 3083 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Soldani Francis 260 allée de Létrac 01500 Amberieu en Bugey

DP 069 385 17 01003 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 16 montée du Chemin Neuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 100 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Mandataire : M. Vincent Denis

DP 069 387 17 01004 déposée le 11 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 44 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 350 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bar Tabac Les Allobroges 44 route de Vienne 69007 Lyon - Mandataire : M. Grigorian Ernest

DP 069 387 17 01005 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 156 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème Superficie du terrain : 329 m<sup>2</sup> - Demandeur : Indivision Isidori-Rigault 8 rue de la Fontaine 69004 Lyon - Mandataire : M. Isidori Benjamin

DP 069 385 17 01007 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 23945 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 384 17 01008 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 472 m<sup>2</sup> - Demandeur : Versus 17 rue de Nuits 69004 Lyon - Mandataire : M. Antoine Julien

DP 069 382 17 01009 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 62 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : Mme Tastevin Muriel

DP 069 386 17 01010 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 40 rue Juliette Récamier Lyon 6ème Superficie du terrain : 264 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Humbert Pascal 21 Côte Hormet 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

DP 069 389 17 01011 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 17-23 rue Jean Zay Lyon 9ème Superficie du terrain : 21847 m<sup>2</sup> - Demandeur : Vilogia 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Mandataire : M. Labrosse Cédric

DP 069 381 17 01012 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Sainte-Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 172 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Folghera Belay 107 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Torosyan Vladimir

DP 069 384 17 01013 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue des Entrepôts Lyon 4ème Superficie du terrain : 4089 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 17 01014 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue du Bât d'Argent Lyon 1er - Demandeur : SDC 1 Rue du Bât d'Argent C/O Régie Operea 50 -54 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Paulet Romain

DP 069 381 17 01015 déposée le 12 mai 2017 - Projet : Réfection du bris d'ardoise - Terrain : 34 rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 374 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jean Rivière Sarl 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

---

### Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 13 mai 2017

---

PC 069 382 12 00360 T01 déposé le 11 mai 2017 Transfert - Projet : Extension et rénovation d'un bâtiment avec modification de façade - Surface créée : 28 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 rue Gilbert Lyon 2ème Superficie du terrain : 409 m<sup>2</sup> - Demandeur : Immonova 3 rue Pierre Ternier 69660 Collonges-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Ode Jean François - Auteur : Cayrat Clotilde 851 route de Genève 01700 Beynost

PC 069 383 15 00043 M01 déposé le 9 mai 2017 Modificatif - Projet : Démolition partielle de bâtiments, extension d'un local industriel, modification de façades et création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 626 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 504 m<sup>2</sup> - Demandeur : Deuxled 24 E rue Joannès Masset 69009 Lyon - Mandataire : M. Valancogne Jean-Pierre - Auteur : H2C Architecture 16 rue Cavenne 69007 Lyon

PC 069 387 15 00068 M02 déposé le 11 mai 2017 Modificatif - Projet : Construction de 5 immeubles de bureaux, d'activité industrielle et création de 253 aires de stationnement - Surface créée : 9916 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 Rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 22034 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Technoparc 3 33 avenue Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Lazard Laurent - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 388 15 00206 M01 déposé le 11 mai 2017 Modificatif - Projet : Construction d'une résidence étudiante de 353 logements et création de 35 aires de stationnement - Surface créée : 9612 m<sup>2</sup> - Terrain : 29 rue du Professeur Nicolas Lyon 8ème Superficie du terrain : 3552 m<sup>2</sup> - Demandeur : Adim Lyon 55 avenue Paul Krüger 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Merique Florian - Auteur : HTVS Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon

PC 069 389 16 00121 M01 déposé le 11 mai 2017 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 154 m<sup>2</sup> - Terrain : 55 B Chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 507 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Stephan Guillaume 8 rue du Docteur Horand 69009 Lyon

PC 069 388 16 00212 T01 déposé le 10 mai 2017 Transfert - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux et création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1710 m<sup>2</sup> - Terrain : 60 avenue Rockefeller - Bioparc Lyon 8ème Superficie du terrain : 1220 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Monolithe 61 rue Delandine 69002 Lyon - Mandataire : M. Berthelot Alexis - Auteur : Agora Architecture 61 rue Delandine 69002 Lyon

PC 069 387 17 00155 déposé le 9 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade et réhabilitation d'un logement - Terrain : 25 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 232 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Huynh Félix 13 chemin de Crécy 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or - Auteur : M. Maillard Denis 17 chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully

PC 069 384 17 00156 déposé le 11 mai 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 135 m<sup>2</sup> - Terrain : 13 rue du Bois de la Caille Lyon 4ème Superficie du terrain : 1771 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Roche Olivier 52 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon

PC 069 383 17 00157 déposé le 12 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Terrain : 24 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 585 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cogedim Gestion 235 cours La Fayette 69451 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Bernoux Virginia - Auteur : M. Anizon Florent 27 rue Duret 75016 PARIS

PC 069 387 17 00158 déposé le 12 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème - Demandeur : M. Capillon Nicolas 66 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon

---

### Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 13 mai 2017

---

US 069 381 17 00081 déposé le 9 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,10 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 33 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 252 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Filloux Jean-François Chemin du Randin 69130 Ecully -

Auteur : La Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 386 17 00082 déposé le 10 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,84 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 13 Cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 264 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bel Béatrice 23 bis rue Paul Chenavard 69001 Lyon - Auteur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

---

### **Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 8 au 13 mai 2017**

---

DP 069 384 17 00245 Décision du 9 mai 2017 à Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69411 Lyon Cedex 06 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Hénon Lyon 4ème

DP 069 389 17 00318 Décision du 11 mai 2017 à Mme Rasclé Martine 4 route des Grottes 73340 Aillon Le Jeune - Projet : Modification de toiture - Terrain : 31 quai Pierre Scize Lyon 9ème

DP 069 386 17 00327 Décision du 11 mai 2017 à Compagnie Lyonnaise Immobilière 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 107 rue des Charmettes Lyon 6ème

DP 069 382 17 00422 Décision du 9 mai 2017 à Régie Franchet & Cie 2 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Ravèlement et modification de la façade - Terrain : 11 cours Charlemagne Lyon 2ème

DP 069 386 17 00433 Décision du 11 mai 2017 à M. Girard 48 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 48 rue de Créqui Lyon 6ème

DP 069 384 17 00436 Décision du 9 mai 2017 à Sarl Meric 80 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-En-Velin - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 46 rue Denfert Rochereau Lyon 4ème

DP 069 387 17 00493 Décision du 12 mai 2017 à SCI Cyclorama Studio 56 rue Saint-Michel 69007 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 56 rue Saint-Michel Lyon 7ème

DP 069 389 17 00533 Décision du 11 mai 2017 à M. Stiernon Bertrand 13 allée des Cavatines 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 allée des Cavatines Lyon 9ème

DP 069 386 17 00563 Décision du 11 mai 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 16 boulevard Anatole France Lyon 6ème

DP 069 389 17 00568 Décision du 11 mai 2017 à Mme PIN Marie-Pierre 217 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et ravèlement de façade - Terrain : 1 rue Jean Perrin Lyon 9ème

DP 069 383 17 00575 Décision du 11 mai 2017 à Bet Savle 73 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 43 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 384 17 00592 Décision du 9 mai 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 113 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 382 17 00607 Décision du 11 mai 2017 à Ville de Lyon 1 place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue Jean Fabre Lyon 2ème

DP 069 382 17 00618 Décision du 11 mai 2017 à Mme Denaut Laurence 170 chemin des Chappas 69430 Lantignieu - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 24 rue du Plat Lyon 2ème

DP 069 384 17 00620 Décision du 9 mai 2017 à M. Rousset Matthieu 42 -44 rue Laennec 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 16-18 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 382 17 00622 Décision du 11 mai 2017 à SCI Paireti 5 31 rue des Petites Soeurs 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 5 rue Jean de Tournes Lyon 2ème

DP 069 384 17 00625 Décision du 11 mai 2017 à M. Martin Anthony 14 rue du Postillon 1180 Uccle - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 12 rue Gigodot Lyon 4ème

DP 069 383 17 00629 Décision du 11 mai 2017 à Jardin Suedois rue du Moutier 63800 Cournon d'Auvergne - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 11 rue Guilloud Lyon 3ème

DP 069 386 17 00648 Décision du 11 mai 2017 à Qualizinc 894 route de Neuville sur Saône 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Viricel Lyon 6ème

DP 069 384 17 00659 Décision du 9 mai 2017 à M. Challe Eric 47 T rue Chazière 69004 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 47t rue Chazière Lyon 4ème

DP 069 382 17 00660 Décision du 11 mai 2017 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 16 rue des Quatre Chapeaux Lyon 2ème

DP 069 382 17 00664 Décision du 11 mai 2017 à Le Picadilly 10 rue des Marronniers 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 rue des Marronniers Lyon 2ème

DP 069 382 17 00670 Décision du 11 mai 2017 à M. Savart Michel 5 rue du Plat 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue du Plat Lyon 2ème

DP 069 389 17 00686 Décision du 11 mai 2017 à M. Yotzov Georgi 42 avenue Victor Hugo 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Changement de destination partielle d'un garage en logement avec modification de façade et de toiture - Surface créée : 27 m<sup>2</sup> - Terrain : 34 rue Albert Falsan Lyon 9ème

DP 069 383 17 00691 Décision du 11 mai 2017 à Mme Mayen Catherine Traverse du Roi Albert 83320 Carqueiranne - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 2 rue des Teinturiers Lyon 3ème

DP 069 388 17 00701 Décision du 10 mai 2017 à Bihrer Goods 10 allée des Ecoreuils 69340 Francheville - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 77 avenue Général Frère Lyon 8ème

DP 069 389 17 00704 Décision du 9 mai 2017 à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : Place Abbé Pierre Lyon 9ème

DP 069 388 17 00709 Décision du 10 mai 2017 à Fondation Richard 104 rue Laënnec 69008 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 104 rue Laënnec Lyon 8ème

DP 069 389 17 00716 Décision du 11 mai 2017 à Mme Gourat Dominique 8 rue de la Corderie 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue de la Corderie Lyon 9ème

DP 069 386 17 00738 Décision du 11 mai 2017 à Administration d'Immeubles Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture et de souches de cheminée - Terrain : 13 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 389 17 00742 Décision du 11 mai 2017 à Mme Albrecht Elke 21 b quai Arloing 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21b quai Arloing Lyon 9ème

DP 069 384 17 00743 Décision du 9 mai 2017 à Eric Prudent Rénovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Pailleron Lyon 4ème

DP 069 384 17 00744 Décision du 11 mai 2017 à Les Miroirs du Ciel 15 passage Claude Louis Perret 69004 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue Belfort Lyon 4ème

DP 069 389 17 00745 Décision du 11 mai 2017 à M. Rejenet Julien 12 quai Pierre Scize 69009 Lyon - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 quai Pierre Scize Lyon 9ème

DP 069 384 17 00749 Décision du 11 mai 2017 à M. Baguet Joël 19 rue d'Austerlitz 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue d'Austerlitz Lyon 4ème

DP 069 386 17 00778 Décision du 12 mai 2017 à M. Galichet Benoît 4 rue de Franken 68130 Jettingen - Projet : Changement destination d'un

logement en hébergement hôtelier - Terrain : 112 rue des Charmettes Lyon 6ème

DP 069 389 17 00779 Décision du 9 mai 2017 à M. Jusot Louis-Marie 74 rue Pierre Baizet 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 74 rue Pierre Baizet Lyon 9ème

DP 069 388 17 00788 Décision du 10 mai 2017 à Mme Tissot Liliane 25 rue des Hérideaux 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 25 rue des Hérideaux Lyon 8ème

DP 069 388 17 00789 Décision du 10 mai 2017 à Mme Tissot Liliane 25 rue des Hérideaux 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue des Hérideaux Lyon 8ème

DP 069 383 17 00796 Décision du 11 mai 2017 à M. Seytre Laurent 12 rue Henri Pensier 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local professionnel en logement - Surface créée : 58 m² - Terrain : 75 Rue du Dauphiné Lyon 3ème

DP 069 386 17 00804 Décision du 11 mai 2017 à Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 74 rue Ney Lyon 6ème

DP 069 385 17 00812 Décision du 9 mai 2017 à M. Martin Georges 11 rue des Pinaises 69700 Saint-Andéol le Chateau - Projet : Remise en peinture des menuiseries - Terrain : 5 impasse Cumin Lyon 5ème

DP 069 383 17 00853 Décision du 11 mai 2017 à Maison des Italiens de Lyon 82 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 82 rue du Dauphiné Lyon 3ème

DP 069 383 17 00865 Décision du 11 mai 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 184 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 389 17 00871 Décision du 11 mai 2017 à Mme Mermet Marie-Béatrice 145 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 62 avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème

DP 069 383 17 00886 Décision du 10 mai 2017 à Acroclos 232 rue du Stade 69480 Lucenay - Projet : Réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 57 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème

DP 069 383 17 00898 Décision du 10 mai 2017 à Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 rue Cyrano Lyon 3ème

---

### Permis de Construire délivrés pendant la période du 8 au 13 mai 2017

---

PC 069 385 08 00289 M01 - Arrêté du 10 mai 2017 Modificatif à Association Hospitalière Saint-Camille 96 rue Commandant Charcot 69322 Lyon Cedex 05 - Projet : Extension d'une maison de retraite - Surface créée : 1793 m² - Terrain : 96 rue Commandant Charcot Lyon 5ème

PC 069 384 11 00061 M02 - Arrêté du 10 mai 2017 Modificatif à Sahlmas 21 rue d'Aubigny 69003 Lyon - Projet : Restructuration comprenant une démolition partielle et une extension d'une résidence pour personnes âgées - Terrain : 14 rue Hermann Sabran Lyon 4ème

PC 069 388 11 00286 M04 - Arrêté du 10 mai 2017 Modificatif à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Surélévation d'un bâtiment avec ravalement de façade - Terrain : 334 avenue Berthelot Lyon 8ème

PC 069 387 12 00021 M02 - Arrêté du 10 mai 2017 Modificatif à Habitat et Humanisme 9 - 11 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment existant et construction d'un bâtiment d'intérêt collectif - Surface créée : 556 m² - Terrain : 9 - 11 rue Mathieu Varille Lyon 7ème

PC 069 386 14 00417 M02 - Arrêté du 10 mai 2017 Modificatif à Foncière et Immobilière Lyonnaise C/O Utei 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 64 logements et création de 82 aires de stationnement - Surface créée : 4047 m² - Terrain : 18 - 20 rue Germain 71-75-77 rue Bellecombe Lyon 6ème

PC 069 385 16 00466 - Arrêté du 10 mai 2017 à Mme Gentil Ghislène 87 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 87 quai Pierre Scize Lyon 5ème

PC 069 382 17 00039 - Arrêté du 10 mai 2017 à Sytral 21 boulevard Vivier Merle 69487 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un dépôt de bus - Surface créée : 5210 m² - Terrain : 14 quai Rambaud Lyon 2ème

PC 069 385 17 00040 - Arrêté du 10 mai 2017 à M. d'Export Aurélien 9 boulevard Edmond Michelet 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue Lainerie Lyon 5ème

PC 069 389 17 00082 - Arrêté du 12 mai 2017 à CNSMDL de Lyon 3 quai Chauveau 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 quai Chauveau Lyon 9ème

---

### Permis de démolir délivré pendant la période du 8 au 13 mai 2017

---

PD 069 385 17 00015 - Arrêté du 10 mai 2017 à Sahlmas 171 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment de logements - Terrain : place du 158ème Régiment d'Infanterie Lyon 5ème

---

### Changements d'Usage délivrés pendant la période du 8 au 13 mai 2017

---

US 069 387 17 00059 - Arrêté du 9 mai 2017 à M. et Mme Fenals et Sombardier Romain et Laetitia 419 allée des Pierres Folles 69280 Marcy l'Etoile - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Capitaine Robert Cluzan Lyon 7ème

US 069 387 17 00060 - Arrêté du 9 mai 2017 à M. Dos Santos Monteiro Asdrubal 13 impasse Beausoleil 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18,99 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 314 rue Garibaldi Lyon 7ème

US 069 383 17 00061 - Arrêté du 9 mai 2017 à Mme Nael Mathilde 21 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,00 m² en cabinet de sophrologue-thérapeute - Terrain : 21 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème

US 069 381 17 00063 - Arrêté du 9 mai 2017 à Interaction - Pro Sas 31 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 67,91 m² en cabinet de conseil pour les affaires - Terrain : 14 rue Saint-Polycarpe Lyon 1er

US 069 387 17 00064 - Arrêté du 9 mai 2017 à M. Massicot Damien 10 chemin du Lavoir 78490 Vicq - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18,80 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Creuzet Lyon 7ème

US 069 388 17 00065 - Arrêté du 9 mai 2017 à Mme Giroud Marlène 10 allée des Ecuireils 69340 Francheville - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 22,30 m² en cabinet paramédical - Terrain : 77 avenue Général Frère Lyon 8ème

US 069 387 17 00066 - Arrêté du 9 mai 2017 à Mme Baudon Laurence 22 montée Bonafous 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,63 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 204 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

US 069 384 17 00072 - Arrêté du 9 mai 2017 à M. Besson François 9 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 65,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Lebrun Lyon 4ème